

**Vingtième séance**

Vendredi 15 juin 2007, 10 heures

Présidence de M. Sulka

Original anglais: Le PRÉSIDENT

La vingtième séance de la 96^e session de la Conférence internationale du Travail est ouverte. Je passe la parole au Greffier, qui a une annonce à vous faire.

**ENREGISTREMENT DE LA RATIFICATION
DE CONVENTIONS INTERNATIONALES DU TRAVAIL
PAR LA RÉPUBLIQUE DU MONTÉNÉGRO**

Original anglais: Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

Le 12 juin 2007, le Directeur général a reçu une confirmation par écrit de la République du Monténégro de ratifications qui avaient été enregistrées auparavant pour la Serbie-et-Monténégro, avec effet à compter de la date de l'indépendance du Monténégro, soit le 3 juin 2006.

L'enregistrement de la ratification des conventions suivantes par le Monténégro à cette date a été effectué par le Directeur général: convention (n° 2) sur le chômage, 1919, convention (n° 3) sur la protection de la maternité, 1919, convention (n° 8) sur les indemnités de chômage (naufnage), 1920, convention (n° 9) sur le placement des marins, 1920, convention (n° 11) sur le droit d'association (agriculture), 1921, convention (n° 12) sur la réparation des accidents du travail (agriculture), 1921, convention (n° 13) sur la céruse (peinture), 1921, convention (n° 14) sur le repos hebdomadaire (industrie), 1921, convention (n° 16) sur l'examen médical des jeunes gens (travail maritime), 1921, convention (n° 17) sur la réparation des accidents du travail, 1925, convention (n° 18) sur les maladies professionnelles, 1925, convention (n° 19) sur l'égalité de traitement (accidents du travail), 1925, convention (n° 22) sur le contrat d'engagement des marins, 1926, convention (n° 23) sur le rapatriement des marins, 1926, convention (n° 24) sur l'assurance-maladie (industrie), 1927, convention (n° 25) sur l'assurance-maladie (agriculture), 1927, convention (n° 27) sur l'indication du poids sur les colis transportés par bateau, 1929, convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 32) sur la protection des dockers contre les accidents (révisée), 1932, convention (n° 45) des travaux souterrains (femmes), 1935, convention (n° 48) sur la conservation des droits à pension des migrants, 1935, convention (n° 53) sur les brevets de capacité des officiers, 1936, convention (n° 56) sur l'assurance-maladie des gens de mer, 1936, convention (n° 69) sur le diplôme de capacité des cuisiniers de navire, 1946, convention (n° 73) sur l'examen médical des gens de mer, 1946, convention (n° 74)

sur les certificats de capacité de matelot qualifié, 1946, convention (n° 80) portant révision des articles finals, 1946, convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948, convention (n° 89) sur le travail de nuit (femmes) (révisée), 1948, convention (n° 90) sur le travail de nuit des enfants (industrie) (révisée), 1948, convention (n° 91) sur les congés payés des marins (révisée), 1949, convention (n° 92) sur le logement des équipages (révisée), 1949, convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 103) sur la protection de la maternité (révisée), 1952, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 106) sur le repos hebdomadaire (commerce et bureaux), 1957, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 113) sur l'examen médical des pêcheurs, 1959, convention (n° 114) sur le contrat d'engagement des pêcheurs, 1959, convention (n° 116) portant révision des articles finals, 1961, convention (n° 119) sur la protection des machines, 1963, convention (n° 121) sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964 [tableau I modifié en 1980], convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 126) sur le logement à bord des bateaux de pêche, 1966, convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, convention (n° 132) sur les congés payés (révisée), 1970, convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971, convention (n° 136) sur le benzène, 1971, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 139) sur le cancer professionnel, 1974, convention (n° 140) sur le congé-éducation payé, 1974, convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, convention (n° 148) sur le milieu de travail (pollution de l'air, bruit et vibrations), 1977, convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981, convention (n° 158) sur le licenciement, 1982,

convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983, convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985, convention (n° 162) sur l'amiante, 1986 et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Dans ces conditions, la date d'entrée en vigueur de ces instruments pour la République du Monténégro est le 3 juin 2006.

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'APPLICATION
DES NORMES: PRÉSENTATION ET DISCUSSION
DU RAPPORT DONT LA CONFÉRENCE PREND ACTE**

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous allons immédiatement passer à la présentation et à la discussion du rapport de la Commission de l'application des normes.

Ce rapport est constitué de trois parties qui sont publiées dans le *Compte rendu provisoire* n° 22. J'invite le bureau de cette commission à venir me rejoindre à la tribune.

Le président, M. Paixão Pardo, le vice-président employeur, M. Potter, le vice-président travailleur, M. Cortebecq, et le rapporteur, M. Nkhambule.

Je donne tout d'abord la parole au rapporteur afin qu'il nous présente le rapport.

Original anglais: M. NKHAMBULE (gouvernement, Swaziland, rapporteur de la Commission de l'application des normes)

C'est un plaisir et un honneur de présenter à la plénière le rapport de la Commission de l'application des normes.

La commission a tenu 16 séances, pendant lesquelles 63 gouvernements lui ont donné des informations sur la situation dans leurs pays.

La commission est un organe de la Conférence. Conformément à l'article 7 du Règlement de celle-ci, elle est chargée d'examiner les mesures prises par les Etats pour mettre en œuvre les conventions qu'ils ont ratifiées de façon volontaire. Elle examine aussi les rapports présentés par les Etats dans le cadre de leurs obligations au titre de la Constitution. Du fait de la structure tripartite, elle constitue un espace de dialogue social unique en son genre à l'échelle internationale. Il faut rappeler, cela est important, que le travail de contrôle de la commission s'appuie sur la discussion, ce qui est la caractéristique de l'OIT. La commission collabore étroitement avec la commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations et se fonde dans une large mesure, sur le rapport de celle-ci. Dans le cadre de cette collaboration, la présidente de la commission d'experts a, comme chaque année, été invitée à s'adresser à la Commission de la Conférence.

Le rapport comprend trois parties qui correspondent aux principaux sujets dont a traité la commission. La première reprend les discussions de la commission sur les questions générales relatives aux normes et sur l'étude d'ensemble de la commission d'experts, consacrée cette année à la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et à la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957. La deuxième partie présente les cas individuels examinés par la commission et les conclusions de celles-ci. La troisième partie rend compte de la séance spéciale consacrée au respect par le Myanmar de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930. Je me propose de revenir brièvement sur cha-

cun de ces sujets en rappelant les principaux éléments de la discussion.

Cette année, la commission a appliqué certains changements recommandés par le Groupe tripartite sur les méthodes de travail de la Commission de la Conférence. La révision des méthodes de travail est un processus permanent qui exigera forcément des ajustements à terme, et tel a été l'avis des membres de la commission. La réunion d'information, organisée à l'intention des gouvernements pour expliquer les critères en fonction desquels les cas sont sélectionnés, a conféré une plus grande transparence aux travaux de la commission. La gestion du temps de la commission s'est sensiblement améliorée, ce qui est très encourageant. Les pays se sont inscrits spontanément et tous les cas ont été discutés en une seule semaine, sans qu'il soit nécessaire de siéger le samedi. Néanmoins, le travail de la Commission de la Conférence et de la commission d'experts dépend de la date de réception de rapports; or 30 pour cent seulement des rapports sont reçus dans les délais impartis, ce qui entrave gravement ce fonctionnement du système de contrôle de l'Organisation. C'est là un message qui a été martelé lors de notre réunion avec les gouvernements.

La discussion sur les deux conventions consacrées au travail forcé a mis l'accent sur les nouvelles formes de travail forcé issues de la mondialisation et a donné lieu à une réflexion sur l'adaptabilité des normes internationales du travail à des circonstances nouvelles. Dans l'ensemble toutefois, les deux conventions ont été considérées comme étant encore d'actualité.

Dans la discussion des cas individuels, présentés devant la commission, parmi les 25 cas sélectionnés, l'un d'entre eux concernait le progrès dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail. Ceci témoigne du rôle pédagogique de la commission, véritable enceinte internationale où les progrès réalisés par les différents Etats sont reconnus et grâce à laquelle on peut être tenu informé des «meilleures pratiques» et de la possibilité de les adopter soi-même en fonction de ses propres circonstances nationales.

Il est donc, à cet égard, particulièrement important de noter que les partenaires sociaux ont désigné leur porte-parole pour traiter ces cas précis en fonction de leur maîtrise du domaine en question, encourageant, ainsi, le contrôle par la discussion. La commission a proposé dix missions d'assistance technique, parmi lesquelles trois ont déjà été acceptées.

La séance spéciale, consacrée à l'évolution de la question du respect par le gouvernement du Myanmar de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, a suivi la résolution adoptée par la Conférence en 2000. La commission a exhorté le gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour donner suite aux recommandations de la commission d'enquête et apporter des preuves concrètes et vérifiables à la commission d'experts à ce propos.

Un paragraphe spécial concernant l'application de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, par le Bélarus a été inclus dans le rapport de la commission. Tout en prenant bonne note des progrès accomplis concernant un certain nombre de recommandations de la commission d'enquête, la commission a fait part de ses préoccupations quant à l'insuffisance des mesures prises et au fait que celles-ci n'abordent pas le fond du problème. Pour bien suivre l'évolution dans ce domaine, la commission a recommandé que le

Conseil d'administration revoie cette question en novembre 2007.

Dans le rapport de la commission, il est question, en particulier, de deux gouvernements, celui du Zimbabwe et celui de la République démocratique du Congo, gouvernements qui, hélas, n'ont pas pris part à la discussion concernant leurs cas individuels.

Pour conclure, Monsieur le Président, je dirais que cela a été un immense plaisir pour moi, cette année encore, de présenter le rapport de la commission et je voudrais remercier le président, M. Sérgio Paixão Pardo, ainsi que les vice-présidents travailleur et employeur, M. Edward E. Potter et M. Luc Cortebeeck, pour leurs compétences, leur efficacité et leur esprit de coopération exceptionnels. Ils ont aussi fait preuve d'une grande clairvoyance, ce qui a permis à cette commission de mener à bien ses travaux. Je souhaite également remercier tous ceux qui ont accepté d'apporter leur précieuse aide à la commission, pour qu'elle puisse travailler efficacement. Je pense notamment à l'héroïque M^{me} Cleopatra Doumbia-Henry et à son équipe extraordinaire, mais aussi aux interprètes, aux techniciens et à bien d'autres personnes passant souvent inaperçues, qui ont travaillé dans les coulisses de l'Organisation.

Monsieur le Président, je voudrais, par conséquent, recommander à la Conférence d'adopter le rapport de la commission de l'application des normes et vous remercier pour tout ce que vous avez fait pour moi.

Original anglais: M. POTTER (employeur, Etats-Unis, vice-président employeur de la Commission de l'application des normes)

Cette année, nous avons commencé nos travaux par la révision de nos méthodes de travail, première révision importante en vingt-cinq ans. Et ce, après un long processus entamé à la fin de la Conférence de 2006, qui a donné lieu à trois réunions avec des représentants régionaux de gouvernements pendant la session du Conseil d'administration de mars 2007.

Les méthodes de travail révisées sont le fruit d'un consensus qui reprend les vues des gouvernements de toutes les régions. Nous ne comprenons donc pas pourquoi certains gouvernements continuent de les critiquer, en particulier en ce qui concerne les critères retenus pour le choix des cas, dans la mesure où ils ont eu la possibilité de participer soit directement, soit par le biais de leurs représentants régionaux, au processus de réforme.

S'agissant des critères à appliquer pour choisir les cas, le Groupe de travail sur les méthodes de travail a conclu qu'il n'était pas nécessaire de les modifier. En outre, les gouvernements ont décidé qu'il était toujours opportun pour les travailleurs et les employeurs de se mettre d'accord sur la liste des cas à examiner.

Un certain nombre de changements importants ont été introduits dans les méthodes de travail. Tout d'abord, les gouvernements ont reçu, comme en 2006, une liste préliminaire des cas à traiter, deux semaines avant la Conférence, pour qu'ils soient avertis lorsqu'ils pouvaient apparaître sur la liste des cas. Il n'y a donc aucune excuse, pour quelque gouvernement que ce soit apparaissant sur cette liste préliminaire, de ne pas être préparé et présent pour défendre son cas.

Deuxièmement, une fois la liste finale adoptée par la commission, les porte-parole des travailleurs et des employeurs ont immédiatement conduit une

réunion d'information à l'intention des gouvernements figurant sur la liste, et nous avons répondu à toutes les questions posées. Cette réunion d'information a été annoncée dès le premier jour et a été incluse dans nos méthodes de travail. Il appartient à toute personne enregistrée à la commission de suivre tous les aspects des travaux qui y ont lieu. Il est donc décevant qu'il n'y ait pas eu davantage de participation des gouvernements à cette session d'information indépendamment du fait qu'ils figurent ou non sur la liste.

Troisième innovation: les gouvernements disposaient d'un délai pour s'inscrire et présenter leur cas. Beaucoup de pays figurant sur la liste préliminaire en ont profité pour s'inscrire, ceci avant même que la liste des cas soit adoptée. Ceci mérite d'être souligné. Les gouvernements qui ne se sont pas inscrits dans ces délais ont été programmés d'office par le Bureau à présenter leur cas. Ceci s'est fait de façon très simple, à savoir par ordre alphabétique. Cela n'a, heureusement, concerné que quelques cas.

Enfin, un facteur important prévu dans la nouvelle méthode de travail pour permettre à la commission de terminer ses travaux en temps et en heure a été de prévoir des délais très rigoureux, ceux-ci étant fixés par le Président.

Comparé à l'année dernière, d'une manière générale, les nouvelles méthodes de travail ont très bien fonctionné. La commission a ainsi pu terminer ses travaux sans avoir à se réunir le deuxième samedi, – une première pour la Conférence dont la durée a été écourtée.

Mais il y a toujours matière à amélioration. Des questions se sont posées pendant les discussions de la commission, qui a poussé le groupe des employeurs à recommander la poursuite du processus de consultation entre 2007 et 2008.

Certaines questions méritent selon nous d'être approfondies. Par exemple, les critères régissant les cas qui figurent sur la liste finale et non sur la liste préliminaire. Nous pensons qu'il faut une certaine objectivité, de l'équité et de la transparence pour les gouvernements choisis qui ne figurent pas sur la liste préliminaire.

Deuxièmement, il faut réfléchir aux manières, à la politesse et au respect que l'on doit accorder à tous les membres de la commission lors de l'examen des cas, ce qui impliquerait, par exemple, de donner au Président le pouvoir d'expulser de la salle les membres de la commission qui perturbent les travaux.

Il faut également réfléchir au temps de travail général nécessaire pour la discussion des cas. Dans l'ensemble, il n'y pas eu de problème majeur lors de la Conférence de cette année, mis à part que le dernier jour nous avons discuté d'un cas pendant presque quatre heures, et d'un autre pendant plus de trois heures. Si ce schéma avait été le schéma général, il aurait fallu plus de soixante-quinze heures pour examiner l'ensemble des cas, sans parler du temps nécessaire à la formulation des conclusions.

La publication de la liste préliminaire au cours des deux dernières années garantit plus de transparence dans le processus d'élaboration des listes, ce qui permet d'avancer plus rapidement. Les groupes des employeurs et des travailleurs n'ont pas pu commencer leurs travaux officiellement avant le début de la Conférence, ce qui a compliqué le parachèvement de cette liste.

En tant que commission permanente de la Conférence, nous envisageons deux solutions: soit de modifier le Règlement, soit d'introduire une exception

au Règlement, afin que les groupes des travailleurs et des employeurs puissent se réunir officiellement dans leur commission avant le début de la Conférence, et puissent ainsi parachever ensemble la liste.

Chacune de ces deux options aiderait largement à finaliser la liste des cas et des travaux de la commission. Cette idée devrait être débattue par le groupe chargé de l'examen des méthodes de travail et, en dernier ressort, par la Commission LILS au Conseil d'administration.

La sélection des cas sera désormais un sujet de controverse dans notre commission. Cela fait partie de la nature humaine de ne pas aimé être critiqué. A l'exception des cas de progrès qui représentent une discussion positive, visant à illustrer les résultats positifs du processus de supervision, mais le choix des cas sur la liste peut être évité en satisfaisant un certain nombre d'obligations internationales. S'il n'y a pas respect ou d'évolution vers davantage de respect des conventions ratifiées par un pays, à ce moment-là le pays en question risque de figurer sur la liste.

Ce que nous regrettons, en ce qui concerne la diversité des cas, c'est qu'il n'y ait pas davantage de cas relatifs au travail forcé, au travail des enfants et à l'égalité de traitement. Le choix des pays n'est pas mathématique, mais fondé sur des critères qui sont énoncés dans les méthodes de travail. La politique n'est pas et ne devrait pas être l'un de ces critères.

Dans le même temps, la commission n'est pas une boîte aux lettres implantée à Genève. La mise en œuvre se fait au mieux au plan local et sur une base volontaire. Même dans les cas les plus graves, s'il y a des progrès réels et pertinents au niveau local, en ce qui concerne le respect des conventions ratifiées, l'examen du cas n'est pas requis au sein de la commission chaque année. Des solutions tripartites, que ce soit au plan local ou ici à Genève, sont l'un des moyens de prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre des conventions ratifiées.

Je crois qu'il faut discuter également des cas sur lesquels il y a des progrès escomptés, sur lesquels nous pouvons vraiment apporter quelque chose. Il y a des centaines de cas possibles qui pourraient figurer sur la liste, mais nous devons faire un choix, et ce choix n'est pas mathématique. Il y a toujours un élément de subjectivité, et des personnes raisonnables, qui agissent de bonne foi, peuvent être en désaccord.

La liste n'est pas décidée de manière unilatérale par un groupe ou un autre. Sur la liste finale, ne figureraient pas six cas que le groupe des employeurs aurait voulu examiner; en revanche y figureraient certains cas dont nous pensions qu'ils ne pouvaient aboutir à un résultat productif.

Il est tout à fait regrettable que le groupe des travailleurs ait choisi, à la dernière séance, d'attaquer le groupe des employeurs sur la composition de la liste, mettant en cause notre bonne foi et notre intégrité.

En tant que porte-parole du groupe des employeurs au sein de la Commission de l'application des normes, j'ai pris ces commentaires de manière personnelle. La protection efficace des droits humains sur le lieu de travail, telle que consacrée par les huit conventions fondamentales de l'OIT, est une pierre angulaire de l'approche des problèmes liés au lieu de travail aujourd'hui.

Le groupe des employeurs, à titre exceptionnel, a donné son accord pour que les membres travailleurs puissent s'exprimer sur le cas de la Colombie, dis-

ussion dont il est rendu compte dans la première partie du rapport de la commission, dans le cadre de la discussion qui a débouché sur l'adoption de la liste. Cela visait à éviter que ce cas soit examiné et à la commission et en plénière. A notre avis, cette marque de bonne volonté n'a pas été récompensée. Normalement, les cas qui ne figurent pas sur la liste des cas ne sont jamais examinés de façon aussi approfondie. Donc, l'insulte qui a été proférée à l'encontre du groupe des employeurs le dernier jour et les erreurs factuelles dans la description du cas de la Colombie nous montrent clairement maintenant que notre approbation était une erreur qui ne se reproduira pas.

Personne ne conteste le fait que le cas de la Colombie est grave, mais une solution unique ne convient pas à toutes les circonstances. Notre objectif est de mettre en œuvre, en droit et dans la pratique, un instrument ratifié. Le moyen habituel de traiter les cas graves, c'est le dialogue au sein de notre commission.

Pendant plus de vingt années, la commission a essayé de dialoguer sur le cas de la Colombie mais elle n'a eu guère de résultats. Autrement dit, le groupe des employeurs a accepté la stratégie des travailleurs pendant vingt ans.

A la suite de l'accord du gouvernement, en juin 2005, pour la visite d'une mission tripartite de haut niveau, il y a eu plus de progrès dans le pays au cours des deux années précédentes que pendant les vingt années de discussions. Ces progrès se sont traduits par la présence permanente de l'OIT en Colombie.

Du point de vue des employeurs, pourquoi renoncer à une stratégie qui donne maintenant des résultats? Même s'il n'y a pas eu de discussion formelle sur le cas de la Colombie cette année, le gouvernement a pris d'autres engagements positifs lors de cette Conférence qui visent à améliorer la protection des dirigeants syndicaux et à accroître le nombre de poursuites et les ressources consacrées à l'action judiciaire. De plus, les structures tripartites continueront d'être appliquées et renforcées.

Malheureusement, nous devons discuter brièvement du cas de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, relatif au Japon. Bien que la commission d'experts continue de formuler des observations, en 2003, les experts ont rédigé leur rapport final sur ce cas et indiqué que l'OIT, ou ses mécanismes de contrôle, n'ont rien à faire de plus à propos de ce problème grave. Il n'y a plus d'infractions à la convention et il est improbable qu'il y en ait d'autres à l'avenir. C'est pour cette raison que nous pensons que cette question ne devrait plus être traitée par la commission.

Nous aimerions également attirer l'attention de la Conférence sur les discussions qui ont lieu au sujet de la République bolivarienne du Venezuela, du Myanmar, du Bélarus, du Zimbabwe et de la République démocratique du Congo.

Depuis 1995, le gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela a démontré à plusieurs reprises qu'il ne comprend pas qu'il doit s'acquitter de ses obligations au titre de la convention n° 87, en droit et dans la pratique.

Tant dans la République bolivarienne du Venezuela qu'ici, à la Conférence, le gouvernement a démontré son mépris pour les représentants des employeurs, y compris pour le président du groupe des employeurs, ici, en plénière. La liberté est essentielle pour les employeurs et les travailleurs. Selon

nous, la situation de la FEDECAMARAS dans la République bolivarienne du Venezuela est tout aussi importante que la situation de Solidarnosc dans les années quatre-vingt en Pologne.

Les droits consacrés par la convention n° 87 s'appliquent autant dans les régimes autoritaires que dans les régimes démocratiques. L'ambiance qui a prévalu pendant les discussions relatives à ce cas, créée par une minorité de membres de la commission, ne se caractérisait pas par la politesse et le respect que requiert le dialogue parlementaire. La tyrannie organisée de cette minorité, y compris de ceux qui se trouvaient dans la galerie, est inacceptable et ne devrait pas nous aveugler sur le fait que le gouvernement n'observe pas la convention n° 87.

Cette année, la commission a discuté de l'application de la convention n° 87 par le gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela et des lacunes très graves dans le respect de la liberté d'association et, en particulier, de la protection des libertés civiles et du principe de non-ingérence dans les activités des organisations d'employeurs et de travailleurs.

Les conclusions de cette année de la commission sont très virulentes. S'agissant du favoritisme et de l'absence d'impartialité dont bénéficient certaines organisations d'employeurs et de travailleurs, et de la création d'organisations parallèles, la commission a exhorté le gouvernement à s'abstenir de toute forme d'ingérence et à se conformer à l'article 3 de la convention n° 87.

En outre, la commission a déploré le fait qu'un dirigeant de la FEDECAMARAS n'a pas été autorisé à quitter son pays pour participer à cette Conférence. La commission a également invité le gouvernement à prendre des mesures pour enquêter sur des actes de violence et la mise à sac du siège de la FEDECAMARAS, de manière à ce que les responsables puissent être sanctionnés et à ce que ce type d'événements ne se reproduisent plus.

La séance spéciale sur l'exécution par le gouvernement du Myanmar de la convention n° 29 montre qu'il y a encore des lacunes très importantes dans l'action du gouvernement pour abolir le travail forcé en droit et dans la pratique. Le protocole d'entente complémentaire conclu avec l'OIT ne tient compte ni des recommandations de la commission d'enquête, ni des questions de mise en œuvre sous-jacentes. Le gouvernement doit prendre immédiatement des mesures concrètes pour abolir le travail forcé.

A propos du Bélarus et de son application de la convention n° 87, la commission a pris dûment note des progrès enregistrés pour donner suite à certaines des recommandations formulées par la commission d'enquête. Toutefois, l'action du gouvernement est loin d'être à la hauteur des recommandations formulées par la commission d'enquête.

Par conséquent, la commission a décidé d'inclure ce cas dans un paragraphe spécial, mais non de le mentionner comme un cas de manquement répété aux obligations, compte tenu de la nouvelle attitude du gouvernement.

Bien que le Zimbabwe et la République démocratique du Congo ne se soient pas présentés à la commission, les deux cas ont été examinés et ont fait l'objet de paragraphes spéciaux.

Le cas du Zimbabwe était vraiment le cas le plus répréhensible dont la commission ait été saisie. Le Zimbabwe a refusé de se présenter devant la commission pour discuter de ses graves inobservances

de la convention n° 87. Pourtant, une délégation a participé à la Conférence. Il convient de déplorer cette attitude, dans la mesure où les représentants du gouvernement se trouvaient dans la galerie lorsque le cas était examiné.

Pour conclure, je dois remercier le Bureau de son excellent soutien pour nos travaux, en particulier M^{me} Doumbia-Henry, Karen Curtis et leurs collaborateurs. Nous n'aurions pas pu réussir sans eux.

J'aimerais également remercier M. Paixão Pardo pour son excellent travail en tant que président de la commission, ainsi que les contributions très utiles de M. Nkhambule en tant que rapporteur de la commission. J'aimerais aussi remercier M. Cortebeek, porte-parole des travailleurs, de sa collaboration constante et de sa bonne volonté.

Je tiens également à remercier le groupe des employeurs, et surtout mes collègues, M^{me} Regenbogen et MM. Vick van Vuuren, Peter Anderson, Roberto Suárez, Thomas Prinz et Juan Mailhos, qui m'ont aidé à préparer et présenter plusieurs des cas individuels.

Enfin, et c'est important, j'aimerais remercier M^{me} Paz Anzorreguy de l'OIE et M. Hess d'ACT/EMP pour leur soutien sans faille avant, pendant et après cette Conférence.

Pour conclure, Monsieur le Président, je réaffirme le soutien du groupe des employeurs aux mécanismes de contrôle de l'OIT. Nous appuyons ce rapport sans réserve.

M. CORTEBEECK (*travailleur, Belgique, vice-président travailleur de la Commission de l'application des normes*)

Je voudrais commencer mon intervention en remerciant tous ceux qui ont contribué au bon fonctionnement et à la réussite de notre commission cette année.

En premier lieu, je remercie les membres du groupe des travailleurs, pour leur coopération et leurs interventions constructives et pertinentes, et en particulier Kurshid Ahmed, notre secrétaire, et Basile Mahan Gahé, Pepe Pinson et Raquel Garrido, nos vice-présidents.

Merci également aux collègues qui m'ont aidé dans la présentation de certains cas: Stan Gacek, Alison Tate, Annie Van Wezel et Simon Steyne.

Un merci en particulier au guide suprême de notre groupe depuis d'illustres années, Tom Etty, qui vient de participer à sa dernière Conférence.

Merci à nos coordinateurs Janek Kuczkiewicz et Véronique Rousseau, ainsi qu'à nos guides d'ACTRAV, Claude Akpokavie, et en particulier Monique Clouthier, qui nous a accompagnés pour la dernière fois.

Merci à M. Potter et aux membres du groupe des employeurs, pour leur collaboration et leur volonté d'aboutir à des conclusions correctes, même si cette année cela n'a pas été facile.

Merci aux représentants gouvernementaux pour avoir engagé avec nous le dialogue sur l'application des normes dans leur pays.

Merci à M. Sergio Paixão Pardo du gouvernement du Brésil, notre président, ainsi qu'à M. Jinno Nkhambule, notre rapporteur, pour leur dévouement à notre commission.

Merci aux services de l'OIT, et en particulier au Département des normes, M^{mes} Doumbia-Henry et Karen Curtis, et leur équipe.

Merci, bien sûr, aux interprètes et traducteurs; sans eux les débats de notre commission n'auraient jamais eu lieu.

Monsieur le Président, chers collègues,

Cette année, de nouveau, notre commission a eu un échange de vues enrichissant grâce à une des meilleures études d'ensemble des dernières années. Les conventions sur le travail forcé sont parmi les instruments de l'OIT les plus ratifiés et les plus pertinents.

Notre séance spéciale désormais annuelle sur la Birmanie en est la preuve, le travail forcé et l'esclavage continuent à sévir, parfois dans des contextes nouveaux liés: à des enlèvements, sous forme de servitude pour dettes ou de traite à des fins d'exploitation. Les victimes ont désespérément besoin d'une protection plus efficace, en particulier d'un accès garanti à la justice.

En même temps, le travail forcé prend de nouvelles formes dans les pays industrialisés, qu'il s'agisse de travail pénitentiaire, de prestations à accomplir pour bénéficier d'allocations de chômage ou encore d'heures supplémentaires non payées et d'interdictions de faire grève. Ces formes «modernes» nécessitent des actualisations au droit social.

Cette année, notre commission s'est également penchée sur le rapport du Comité conjoint OIT/UNESCO sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant. Ce neuvième rapport fait état, une fois de plus, du fossé entre déclarations et réalités, déclarations qui réaffirment le rôle primordial de l'éducation et de la formation; réalités, par contre, qui font apparaître une pénurie croissante d'enseignants suite aux migrations croissantes, aux ravages du VIH/SIDA et à la déqualification dans la profession.

Cette pénurie d'enseignants constitue, sans nul doute, le principal obstacle pour atteindre l'objectif d'éducation pour tous.

Monsieur le Président, chers collègues, comme d'habitude, nous avons consacré la plupart de notre temps et énergie à l'examen des cas individuels. Cette année, les débats ont été encore plus animés que d'habitude. C'est pourquoi je voudrais en tirer quelques constats et remarques.

Après les critiques de certains gouvernements sur les méthodes de travail de notre commission, le Bureau, en accord avec les groupes des employeurs et des travailleurs, a transmis pour la deuxième fois, quinze jours avant le début de la Conférence, les préliminaires d'une quarantaine de cas potentiels et, pour la première fois, une séance d'information a été organisée pour les gouvernements.

Cette anticipation a déjà fait apparaître ses avantages et inconvénients. Les pays concernés peuvent mieux se préparer, et les travaux de la deuxième semaine peuvent mieux s'organiser. Or certains gouvernements continuent quand même à fixer leur cas en fin de semaine; d'autres ont préparé la Conférence en faisant du lobbying pour ne pas figurer sur la liste définitive. Nous devons examiner comment éviter de telles démarches prohibitives.

La mise au point de cette liste définitive a été particulièrement laborieuse cette année. Nous aurions souhaité discuter d'autres cas en cause, celui du Costa Rica par exemple pour la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949. Aucun progrès n'a été accompli depuis l'année dernière malgré les promesses du gouvernement. Ce cas devra être discuté après examen du rapport de mission par la commission d'experts.

D'autres cas restent préoccupants, comme celui de la Birmanie pour la convention n° 87, du Bangladesh pour la convention n° 98, du Pakistan pour

la convention n° 87, de l'Égypte pour la convention n° 87, du Tchad pour la convention n° 87 également.

Enfin, il y a le cas du Japon pour la convention n° 29. Une fois de plus, la discussion n'a pas eu lieu par manque d'accord entre les partenaires sociaux. Le groupe des travailleurs se déclare profondément déçu au regard des déclarations récentes du Premier ministre niant l'occurrence d'un système d'esclavage sexuel imposé par l'armée japonaise, prétendant que les victimes n'ont jamais été forcées de se prostituer.

L'année prochaine, le groupe des travailleurs confirmera sa détermination de discuter de ce cas.

Mais la toute grosse pierre d'achoppement cette année, c'était le cas de la Colombie.

En effet, le groupe des travailleurs ne comprend pas et ne comprendra jamais pourquoi la Colombie n'a pas figuré sur la liste. S'il y a un cas qui répond au maximum aux critères pour être listé, c'est bien la Colombie.

Il n'y a pas de comparaison possible, vu le nombre de syndicalistes assassinés l'année passée (72), vu l'impunité totale pour les auteurs matériels et intellectuels de ces meurtres, vu aussi le démantèlement du dialogue social, de l'exercice du droit syndical, sans parler du droit de grève.

Le statut d'État antisyndical se trouve confirmé ces temps-ci par les toutes récentes révélations sur les liens entre membres du gouvernement et militaires, voire paramilitaires, et en plus sur le financement des paramilitaires par des groupes économiques et financiers.

Ces derniers mois, la Confédération syndicale internationale (CSI) a apporté au Comité de la liberté syndicale ce qu'elle estime être des preuves irréfutables de la complicité de hauts dirigeants du Département administratif de sécurité avec les paramilitaires.

Cette complicité a résidé notamment dans la mise à disposition des paramilitaires par ces hauts fonctionnaires de listes de syndicalistes, dont plusieurs ont par la suite été assassinés. Ces pratiques résultaient en des centaines, voire des milliers de morts, parmi lesquels les 2 515 syndicalistes assassinés en Colombie ces vingt et une dernières années.

La représentation permanente de l'OIT à Bogota, chargée de mettre en œuvre l'accord tripartite de 2006, ne fonctionne pas ou, du moins, pas comme il le faudrait. Entre autres à cause d'un manque de ressources. L'envoi de la mission de haut niveau est urgent pour que le Conseil d'administration puisse évaluer la situation en novembre 2007. Avec beaucoup de créativité, une piste a été trouvée, mais je réaffirme, au nom du groupe des travailleurs, que nous ne saurions jamais accepter ni socialement ni syndicalement ni moralement, que la Colombie ne figure pas sur la liste des cas.

Nous avons néanmoins souscrit à la liste des cas pour ne pas compromettre encore davantage l'esprit et les mécanismes de la Commission de l'application des normes.

Nous avons donc examiné 25 cas plus un. Nous sommes arrivés à des conclusions correctes dans la plupart des cas. En effet, nos conclusions correspondent largement à la gravité du cas et/ou à son évolution.

En premier lieu, nous avons tenu notre déjà traditionnelle séance spéciale sur la Birmanie pour violations continues de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930.

Ensuite, nous avons réservé un paragraphe spécial à trois pays: le Bélarus et le Zimbabwe en vertu de la convention n° 87, le Zimbabwe, en plus, suite à son absence délibérée dans notre commission. Le troisième paragraphe est pour la République démocratique du Congo vu son absence en commission.

Une mission de contacts directs est prévue pour trois pays: Cambodge, Djibouti et Ethiopie, en raison d'atteintes graves à la liberté syndicale.

Une mission de haut niveau devrait se rendre dans cinq pays: le Bélarus, les Philippines et la Turquie sur la base de la convention n° 87, le Guatemala sur la base de la convention n° 98 et le Bangladesh sur la base de la convention n° 111.

Une assistance technique devrait être accordée à cinq pays: la Bosnie-Herzégovine, la République démocratique du Congo, le Guatemala, l'Iran et la Roumanie.

Nous attendons des réformes et/ou des rapports de suivi de la part de 11 pays: l'Argentine, l'Australie, la Chine, les Etats-Unis, le Gabon, l'Inde, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni, le Sri Lanka et la République bolivarienne du Venezuela.

Enfin, l'année passée, nous avons introduit un cas de progrès exemplaire à reprendre sur la liste. Cette année, l'Espagne était notre cas de progrès en matière de sécurité et de santé au travail.

J'aurais voulu terminer sur ce point positif, si ce n'est que nous avons dû assister à une médiatisation déplaisante et déplacée de certains cas pour usage national, les uns jubilant d'avoir écarté leur pays de la liste, concluant dès lors qu'il n'y avait rien à reprocher à leur pays, les autres accusant leurs partenaires d'avoir manœuvré pour «noircir» leur pays.

Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de communiqués, d'accusations ou de jubilations.

Quant au groupe des travailleurs, nous restons attachés au système tripartite des normes, nous sommes convaincus de l'importance des travaux de la Commission de l'application des normes au «cœur» de l'OIT. Nous espérons, dès lors, que le vrai dialogue dans notre commission encourage à l'avenir tous les gouvernements à comprendre dans quel sens des solutions viables et valables peuvent se trouver.

Je vous demande d'approuver le rapport de notre commission.

Original portugais: M. PAIXÃO PARDO (gouvernement, Brésil, président de la Commission de l'application des normes)

Je tiens à remercier les membres de la commission de la confiance qu'ils ont témoignée au Brésil en lui demandant de présider aux travaux de la commission cette année.

Je ne vais pas répéter ce qui a été si bien présenté par mes collègues, et je tiens à faire état des grands progrès effectués en matière de méthodologie de travail. Les consultations visant à l'amélioration des méthodes nous ont permis d'établir une liste préliminaire des cas, qui a été distribuée officiellement le 15 mai, ce qui a permis de mieux organiser le calendrier des travaux et aux gouvernements de s'inscrire plus tôt.

Nous savons combien ces progrès sont importants puisque nous travaillons depuis longtemps dans cette commission. Nous nous réjouissons également de la session d'information effectuée avec les employeurs et les travailleurs juste après l'adoption des cas individuels où nous avons pu expliquer les raisons de la sélection de chacun de ces cas.

La liste de cette année comptait sept pays de l'OCDE, huit de l'Asie-Océanie, cinq d'Afrique et trois d'Amérique latine. Il n'y a pas de formule magique, ni d'équilibre parfait, comme cela a déjà été dit.

La Commission de l'application des normes a un travail à réaliser qui peut encore être amélioré, perfectionné. Ses conclusions sont maintenant plus claires, plus objectives, plus concises. Il ne reste plus qu'à trouver un meilleur équilibre entre les thèmes pour éviter que notre commission ne devienne l'extension d'autres mécanismes de contrôle de l'Organisation.

Nous avons juste une recommandation à faire: les débats au sein de la commission sont un portrait de la situation nationale, et ils sont parfois assez chargés d'émotion. Il nous faut des critères objectifs et clairs pour sélectionner les cas. Il faut avoir des thématiques objectives, sans laisser les pressions idéologiques et les questions politiques l'emporter. Mais, avant tout, il faut respecter la courtoisie et le respect mutuel afin de renforcer le tripartisme.

En paraphrasant les conclusions d'une autre commission, les normes ont leur vie propre, investir en elles vaut la peine. Il faut investir dans la justice et le bien-être, les bénéfices sont incalculables.

Avant de conclure, j'aimerais remercier les vice-présidents employeur et, travailleur, MM. Potter et Cortebecq, ainsi que notre rapporteur, M. Nkhambule, le Département des normes internationales du travail, en la personne de M^{mes} Doumbia-Henry et Curtis, toute l'équipe de soutien et chacun des membres de la commission.

J'invite les délégués de la Conférence à adopter notre rapport.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Je vais maintenant suspendre la séance pour que nous puissions nous préparer à accueillir notre invité, Son Excellence M. Mahinda Rajapaksa, Président de la République socialiste démocratique de Sri Lanka.

(La séance est suspendue à 10 h 55 et reprend à 11 h 50.)

Original anglais: Le PRÉSIDENT

La discussion sur le rapport de la commission est maintenant ouverte.

Original anglais: M. SAHA (travailleur, Inde)

Monsieur le Président, je dois vous faire part de la grave inquiétude des travailleurs de l'Inde face à l'érosion rapide de la noblesse et des valeurs des normes de l'OIT provoquée par la montée en puissance de la mondialisation impérialiste.

Lors du débat sur l'étude d'ensemble consacrée à la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, les participants ont été douloureusement surpris de constater qu'au lieu d'être éradiqué le travail forcé prenait de nouvelles formes. Par exemple, avec la connivence des autorités, des prisonniers sont contraints de travailler pour des entreprises privées aussi bien à l'intérieur des prisons qu'à l'extérieur et de fabriquer des produits de haute valeur dans de nombreux pays. Ce qui est choquant, c'est que, dans bien des cas, l'administration pénitentiaire a été externalisée et confiée à des entreprises privées. La traite des femmes et des enfants et la prostitution sont devenues un crime organisé transnational, et les victimes ne sont rien d'autre que des victimes du travail forcé.

Le degré de pauvreté inhumaine des travailleurs affamés peut être évalué sur la base de ce simple constat: plus de la moitié des êtres humains vivent avec moins de 2 dollars par jour. La situation est encore aggravée en raison de la précarisation de plus en plus marquée de l'emploi et du recrutement massif des travailleurs en sous-traitance très mal payés. Les normes de l'OIT sont totalement hors de portée pour ces travailleurs.

Ces deux dernières semaines, le débat sur les cas individuels a montré que les normes fondamentales de l'OIT, telles que le droit syndical, le droit à la négociation collective, l'égalité de rémunération, etc., sont violées dans le monde entier.

Le respect des normes de l'OIT est bafoué par les employeurs en collusion avec les gouvernements. Même des pays industrialisés et riches, y compris les Etats-Unis, refusent tout simplement de ratifier les conventions fondamentales de l'OIT.

Afin de faire endosser aux travailleurs le coût de la crise du capitalisme, les droits et avantages que ces derniers ont conquis de haute lutte grâce à des sacrifices consentis pendant de nombreuses années sont systématiquement supprimés.

Les restrictions imposées aux droits des travailleurs et le refus de leur verser des compensations décentes sont devenus le moyen par lequel les sociétés transnationales parviennent à conserver leurs profits face à la crise que connaît le capitalisme.

Il est aujourd'hui impératif que les travailleurs s'unissent pour changer la politique de la mondialisation capitaliste. Mais parler d'équité dans la mondialisation n'est que pure rhétorique car il n'y a rien d'équitable dans la mondialisation néocoloniale en cours, puisque son but est d'assurer la survie de l'impérialisme capitaliste.

J'aimerais rappeler que le fait que la Colombie ait été exclue de la liste des cas individuels risque de saper la crédibilité du mécanisme de contrôle de l'OIT. La Colombie a été exclue en raison de l'action conjuguée des employeurs et des gouvernements. Ceci risque de saper la crédibilité du système de contrôle de l'OIT dans le monde entier car nous avons à faire à de graves cas de violence contre le mouvement syndical: en effet, 72 travailleurs ont été tués, 52 se trouvent en prison, et nous avons aussi à faire à des menaces massives et à des mesures d'intimidation.

Enfin, je tiens à rappeler que le fait que l'OIT s'écarte de son mandat qui consiste à défendre la cause des travailleurs est prouvé par l'inscription à l'ordre du jour pendant cette session de la Conférence d'un point venant du monde du capital: la promotion des entreprises durables.

D'autre part, comme cela ressort à l'évidence des travaux du groupe des travailleurs, il est clair qu'au nom de la réforme des Nations Unies, qui veut qu'il n'y ait qu'un seul dirigeant, un seul programme, un unique budget et un seul bureau, l'OIT risque de perdre son caractère tripartite ainsi que son mandat, qui est de protéger les travailleurs.

La classe ouvrière du monde doit s'unir résolument pour mettre totalement en échec le projet qui vise à écarter l'OIT de son mandat original, qui est d'être au service des travailleurs, et pour faire échouer les manigances visant à mettre l'OIT exclusivement au service du capital.

Original anglais: M. SHEPARD (gouvernement, Etats-Unis)

J'aimerais dire très clairement que je fais cette déclaration au nom des 38 pays industrialisés à éco-

nomie de marché, c'est-à-dire au nom du groupe des PIEM.

Le groupe des PIEM souscrit pleinement au rapport de la Commission de l'application des normes. Il a toujours appuyé l'amélioration des méthodes de travail de la Commission de l'application des normes afin d'accroître sa transparence, son efficacité, son efficience et, par là même sa crédibilité, car c'est une composante vitale du mécanisme de contrôle de l'OIT.

C'est pourquoi nous apprécions les efforts du groupe de travail tripartite qui a été institué par la Conférence de 2006 pour faciliter une discussion féconde et une utilisation plus efficace du temps limité dont dispose la commission.

Le groupe des PIEM se félicite en particulier du changement de calendrier qui permet de consacrer entièrement la deuxième semaine à l'examen des cas individuels. Nous nous félicitons également de l'introduction de limites du temps de parole, ce qui nous paraît important.

Cependant, la commission perd beaucoup de temps, tout simplement parce que les séances ne commencent pas à l'heure. Le groupe des PIEM se félicite également de la distribution, pour la deuxième année consécutive, d'une liste préliminaire des cas, ainsi que de l'adjonction, cette année, d'une section d'information à l'intention des gouvernements, expliquant comment cette liste a été arrêtée.

Nous espérons qu'à l'avenir les cas de progrès seront clairement distingués dans la liste des cas individuels. Nous espérons également que de la séance d'information pourra être programmée suffisamment à l'avance pour permettre une large participation. Le groupe des PIEM estime que le groupe de travail devrait continuer de se réunir pour évaluer les changements opérés cette année dans les méthodes de travail et qu'il devrait envisager d'autres améliorations. Le groupe des PIEM pense, par exemple, que les critères de sélection des cas individuels doivent être fondamentalement sains. Il faut reconnaître que la liste des cas ne peut pas être une équation purement mathématique.

Cependant, nous pensons que le groupe de travail devrait se pencher sur d'autres critères visant à déterminer dans quelles conditions il serait approprié d'ajouter un pays qui ne figurait pas sur la liste préliminaire des cas.

Le groupe de travail devrait aussi examiner les paramètres applicables à l'examen d'un cas, en particulier lorsqu'un gouvernement refuse de se présenter devant la commission. C'est un grave sujet de préoccupation que de constater qu'un gouvernement fait fi des procédures de la commission.

Le but de la Commission de l'application des normes ne consiste pas à critiquer ou à sanctionner. L'objectif commun, c'est de discuter avec tout le respect voulu, dans un esprit de dialogue, de questions importantes relatives à l'application des conventions ratifiées.

Pour conclure, Monsieur le Président, le nombre croissant de ratifications, en particulier des conventions fondamentales, a eu des répercussions importantes sur les travaux de la commission d'experts et du Département des normes.

L'efficacité du Bureau et l'appui apporté aux mécanismes de contrôle de l'OIT ont une incidence directe sur la crédibilité de l'Organisation dans son ensemble. C'est la raison pour laquelle nous demandons à nouveau au Directeur général de pour-

voir sans tarder les postes vacants à la Commission d'experts et de veiller à ce que les travaux essentiels du Département des normes figurent parmi ses priorités les plus élevées.

*Original espagnol: M. PALACIO BETANCOURT
(gouvernement, Colombie)*

Tout d'abord, j'aimerais remercier et saluer tous les délégués travailleurs, employeurs ainsi que les gouvernements et, bien évidemment, également les fonctionnaires de l'OIT.

Un salut et un remerciement tout particulier à la délégation de notre pays, aux observateurs, aux employeurs, aux travailleurs de la Colombie.

J'aimerais commencer en rappelant quelques mots que j'ai entendu M. Trotman, délégué des travailleurs, prononcer lundi dernier, le 11 juin, ici même, dans cette salle.

M. Trotman disait, et je vais le citer: «Le groupe des travailleurs veut s'engager encore et toujours auprès de l'OIT avec son mandat, ses principes, ses programmes et, bien évidemment, avec ses efforts.»

Dans son intervention, M. Trotman disait encore que certaines tentatives visent à décrédibiliser les mécanismes de contrôle de l'OIT et à dévaloriser l'Organisation. Il a dit aussi que parfois les gouvernements l'insultent ou témoignent d'un manque de respect vis-à-vis de l'institution. Il a dit que ces efforts, ces tentatives qui, selon lui, visent le manque de respect à l'égard de l'institution ou de ses règles, peuvent la fragiliser dangereusement et que, si l'on n'y prend garde, l'OIT risque au plan mondial de perdre le respect dont elle jouit et de mettre en danger les valeurs qu'elle défend. Le gouvernement de la Colombie souscrit entièrement à cette déclaration qu'a fait lundi dernier M. Trotman, représentant des travailleurs.

Toutefois, et nous tenons à le rappeler, nous estimons qu'il n'y a pas de cohérence entre les paroles prononcées par les travailleurs dans cette salle et certaines activités que nous avons vu se dérouler tout au long des réunions de la Commission de l'application des normes.

Permettez-moi de vous citer deux exemples concrets. Allusion a été faite au besoin de respect; respect envers qui? Envers les autres acteurs, c'est-à-dire les gouvernements, les employeurs, et respect également de la règle et des règles et de la procédure.

S'agissant du respect vis-à-vis des autres acteurs, nous avons entendu l'intervention du représentant des employeurs, M. Potter, qui a dit, et je le cite, que «les employeurs se sont sentis offensés, attaqués dans leur bonne foi.»

Le gouvernement de la Colombie, à son tour, dit qu'il s'est senti attaqué dans sa bonne foi parce que le rôle que nous, gouvernement, jouons au sein de la Commission de l'application des normes n'a pas été respecté, comme je vais vous le démontrer.

Ce manque de respect que je mentionne, j'aimerais le confirmer par un simple exemple. Il ne faut pas parler de sujets, de thèmes qui ne figurent pas à l'ordre du jour, qui sont hors sujet. C'est une règle fondamentale des relations de la règle du jeu au sein de cette institution.

Autre règle fondamentale, ne pas prononcer de fausses affirmations. La seule façon de pouvoir avancer et de construire, c'est de respecter ces règles fondamentales.

Toutefois, le cas de la Colombie ne figurait pas sur la liste et il est dit dans le compte rendu de la

réunion du 12 juin que, bien que la Colombie ne soit pas sur la liste, «il a tout de même été possible de débattre de la situation en Colombie, mais des conclusions formelles sur ce cas font cruellement défaut». Donc, c'est une déclaration des travailleurs qui est reprise dans le compte rendu.

Dans un document officiel des centrales ouvrières colombiennes, il est dit, et je cite: «Il a été fait état de la situation de la Colombie sans que le gouvernement puisse répondre car la procédure prévue ne lui permet de le faire que lorsque son cas figure sur la liste.»

En traitant d'autres cas d'autres pays, les travailleurs qui ont pris la parole ont fait mention du cas de la Colombie. N'est-ce pas là la preuve que l'on n'a pas respecté les règles fondamentales qui régissent le travail de la Commission de l'application des normes et qui font partie du Règlement qui permet à l'OIT de fonctionner? Je pourrais accumuler les exemples, par exemple de déclarations fausses, selon lesquelles la Colombie serait un Etat antisyndical.

Si tel était le cas, pendant quatre ou cinq ans, nous n'aurions pas eu de ministres du travail provenant des centrales ouvrières. Je pense que ces ministres n'auraient jamais accepté d'être ministres du travail si le gouvernement était effectivement antisyndical. De même, je ne peux pas croire que les dirigeants syndicaux des centrales ouvrières auraient accepté de signer, avec les employeurs, les travailleurs et les gouvernements, deux accords concernant l'augmentation du salaire minimum au cours des quatre dernières années.

Je connais bien les dirigeants syndicaux colombiens et je reconnais leur dignité. Et je sais qu'ils n'auraient jamais accepté de discuter, de négocier et, a fortiori, de signer s'ils avaient face à eux un Etat mafieux. Le gouvernement colombien est le gouvernement d'un Etat légal qui jouit de 80 pour cent de reconnaissance dans tous les sondages et toutes les enquêtes dans le pays, et de 80 pour cent de popularité.

Je tiens à réaffirmer, au nom du gouvernement colombien, que nous croyons en l'OIT et nous croyons en la légitimité – caractère respectable – de tous ses délégués employeurs et travailleurs. Et le gouvernement colombien a, lui, respecté les procédures. Il a respecté les règles du jeu établies ici, de même qu'il a fait preuve de respect envers les autres acteurs.

Nous nous sentons solidaires des employeurs lorsqu'ils disent qu'ils se sont sentis agressés dans leur bonne foi; la Colombie aussi.

Nous croyons à la nécessité de renforcer l'accord tripartite et nous croyons en l'importance de la présence et de la coopération de l'OIT grâce à son bureau régional présent en Colombie. Nous croyons en la capacité des institutions colombiennes, ce qui comprend bien évidemment les syndicats, qui sont des interlocuteurs tout à fait légitimes et solides du gouvernement colombien. Et cette position du gouvernement colombien a été réaffirmée dans une lettre que nous avons envoyée il y a quelques jours à M. Somavia, lettre signée par le Président de la République colombienne.

Le gouvernement colombien continuera à déployer des efforts pour que l'accord tripartite continue à bien fonctionner et que le cas de la Colombie continue à évoluer, et ce, de façon positive.

Enfin, j'aimerais vous demander que l'on reconnaisse qu'il soit fait état dans le procès-verbal du

fait que le gouvernement de la Colombie a respecté la règle du jeu, même si de nombreuses affirmations ont été faites dans cette salle – notamment par le délégué travailleur de l'Inde, qui a dit que le gouvernement colombien commandite des assassinats de syndicalistes. Or je peux affirmer qu'il n'en est rien, que j'en suis sûr, et que les représentants syndicaux colombiens ne rencontreraient pas le Président de la République une douzaine de fois par an si le gouvernement colombien faisait assassiner des syndicalistes.

Pour conclure, j'aimerais répéter une phrase que j'ai prononcée dans mon intervention ici en plénière: «Il faut du courage pour dénoncer, mais il faut bien plus de courage encore, bien plus de créativité et bien plus d'intelligence pour construire.»

Original espagnol: M. CARVALLO (gouvernement, République bolivarienne du Venezuela)

Sans souhaiter ici ouvrir un débat superflu – superflu parce que nous pensons que les travaux de la commission ont déjà donné suffisamment de place au débat et ont permis de montrer que ce que l'on nous reprochait était complètement dénué de fondement – nous aimerions faire quelques commentaires qui doivent être inscrits au procès-verbal.

D'abord, je dirai qu'il y a des efforts constants d'une partie du groupe employeur pour nuire à l'image de mon gouvernement. S'il y a quelque chose dont notre délégation peut être fière en cette 96^e session de la Conférence, c'est d'avoir été témoin d'un débat important au sein de cette commission et d'y avoir participé.

Le cas de mon pays est un exemple clair des problèmes systémiques de cette Organisation. Dans ce débat, avec l'appui marqué d'un grand nombre de pays, en commençant par les pays de notre propre région, mon pays a mis à nu un certain nombre de problèmes auxquels nous nous heurtons ici: sélectivité, deux poids deux mesures, politisation honteuse. Notre pays a livré cette bataille et l'a gagnée, ici, au sein du débat. Nous n'avons pas gagné devant des caméras et des micros complaisants.

Les employeurs se sont réunis à Caracas avant cette Conférence et ils ont condamné notre pays. Pourtant, dans mon pays, ces employeurs ont eu toute la liberté de s'exprimer. Ensuite, leur organisation, ici, à Genève, a encore accusé mon gouvernement publiquement. Tout ceci s'est opposé à un mur, et de façon précipitée, au moment du débat sérieux que nous avons eu au sein de la commission.

En outre, après l'examen de notre cas, en se fondant sur une erreur conceptuelle du rapport final ou de son projet – erreur corrigée par la suite –, on a accusé mon pays de violation du local d'une association d'employeurs.

Quant à la question du Venezuela, il semble que le représentant des employeurs ait participé à une autre session de la commission, dans un autre monde, un monde virtuel. Avec ses recommandations, il essaye de limiter le temps de parole de nombreux pays qui nous ont appuyés et qui continueront de le faire. Il confond l'appui et l'enthousiasme avec le tumulte.

Ce qui offense véritablement cette Conférence, ce sont ces recommandations cyniques qui offensent la bonne trentaine de représentants de gouvernements et de travailleurs qui nous ont appuyés. M. Potter a parlé d'une minorité tumultueuse, dans des termes qui sont utilisés par la droite vénézuélienne.

Qui véritablement offense cette Conférence?

Pour ce qui est de la comparaison avec «Solidarité», je crois que nous dépassons là les limites de l'in vraisemblable.

Je rappellerai à M. Potter que l'idée d'inclure la République bolivarienne du Venezuela sur la liste n'a jamais été celle des travailleurs. En outre, M. Jaruzelski n'a jamais gagné légitimement deux élections consécutives.

Je crois que nous sommes un peu loin de la réalité. Nous ne sommes pas seuls. Pendant ces derniers jours, aussi bien le mouvement des non-alignés que le GRULAC ont fait de nombreuses communications à la Conférence pour l'alerter sur les problèmes systémiques qui nuisent aux méthodes de travail de cette commission.

Messieurs de l'OIE, haute autorité de cette digne Organisation, écoutez les voix d'une centaine de pays qui ont fait de nombreuses déclarations publiques et qui disent «ça suffit».

Sauvons cette Organisation du règlement de comptes géopolitique. Ce que nous voulons, c'est qu'elle défende le travail décent, qu'elle en fasse une réalité. Nous voulons que l'Organisation soit au service de nos peuples.

Écoutez la majorité qui demande un changement radical dans la conception des travaux de cette Organisation.

Original anglais: M. CHIPAZIWA (gouvernement, Zimbabwe)

J'aimerais réagir brièvement au résumé présenté par le président du groupe des employeurs quant au cas concernant mon pays.

Monsieur le Président, nous rejetons complètement l'assertion selon laquelle notre décision de ne pas nous présenter devant la commission serait répréhensible. Cette manière de présenter les choses, en particulier de la part d'un employeur dont le pays a ratifié le nombre le plus restreint de conventions de l'OIT et dans lequel le droit à la négociation collective et la liberté syndicale ne sont pas garantis, ne donne pas un message de bonne foi quant à l'engagement.

Je me demande ce qui est le plus répréhensible, le fait de ne pas ratifier les conventions ou la simple décision de ne pas accepter ce genre de contacts.

Monsieur le Président, ma délégation voudrait maintenant vous féliciter de la manière dont vous avez conduit les travaux de la Conférence qui arrive pratiquement à son aboutissement.

Nous tenons également à remercier le Directeur général ainsi que son personnel qui ont facilité notre réunion de cette année.

J'aimerais aussi apporter ma contribution aux échanges de points de vue sur le rapport de la Commission de l'application des normes.

Comme vous le savez, le gouvernement du Zimbabwe a décidé de ne pas se présenter devant la Commission de l'application des normes cette année. Si tel n'avait pas été le cas, cela aurait été la sixième année consécutive. Notre décision a été prise après un examen approfondi – j'insiste sur ce mot – de la procédure qui permet d'établir la liste des cas individuels. Nous avons perdu confiance dans ce système qui ressemble à des enchères où ce seraient les puissants qui décident de ceux qui doivent être châtiés pour des transgressions.

En fait, les vrais coupables restent libres car ils sont du bon côté, du côté des puissants. Mais nous, nous ne voulons pas nous associer à ces prétendus parangons des pratiques du travail. Notre décision

de ne pas nous présenter devant la commission sera revue dès que les méthodes de travail de la commission auront été revues de fond en comble et démo-cratisées.

Par conséquent, Monsieur le Président, mon gouvernement appuie pleinement la déclaration des ministres du Mouvement des pays non alignés qui demande de réviser les méthodes de travail de la commission.

Monsieur le Président, depuis 2002, chaque fois que nous nous sommes présentés devant la Commission de l'application des normes, nous avons soutenu que la Conférence internationale du Travail ne peut pas, et ne doit pas, être une instance de délibération sur le système politique de tel ou tel pays, y compris le nôtre.

Nous rejetons cette tendance croissante à la politisation des travaux de la Conférence. L'OIT ne doit pas devenir un tribunal de première instance pour les conflits du travail. Or c'est maintenant ce qui se passe dans bien des cas.

Nous ne faisons donc que défendre ce principe quand nous déclarons ouvertement que nous ne souhaitons pas nous associer à cette tendance qui ne peut que décrédibiliser ce Bureau que nous chérissons.

Monsieur le Président, la décolonisation a porté un coup sanglant à l'égo des anciens colonisateurs. Ce sont eux maintenant qui joignent leurs forces pour que les décisions prises par les Membres souverains de cette auguste assemblée s'appliquent à d'autres questions que celles du travail dans des instances comme la Conférence internationale du Travail. C'est la seule conclusion que l'on peut tirer de tout cela. Les politiques comme celle du retour de la terre du Zimbabwe à sa majorité autochtone sont irréversibles car elles touchent à notre souveraineté, à nos droits ancestraux, à notre terre et aux richesses qu'elle recèle.

Le Zimbabwe est en paix totale avec ses voisins et toutes les difficultés que peut rencontrer ce pays seront résolues par des consultations au niveau de la région et du continent africain.

Monsieur le Président, je tiens à réaffirmer que mon pays tient en très haute estime l'OIT, et nous pensons qu'il faut renforcer la réputation de cette Organisation, et ses compétences pour les questions de travail qui relèvent du mandat de l'Organisation.

Nous continuerons également à travailler avec le Bureau pour toutes les questions légitimes qui touchent au travail.

De même, les organisations syndicales véritables du Zimbabwe trouveront un interlocuteur bien disposé auprès du gouvernement, ce qui nous permettra de relever ensemble les défis économiques et sociaux qui sont les nôtres et qui sont du ressort du tripartisme.

Original allemand: M^{me} ENGELN-KEFER (travailleuse, Allemagne)

J'aimerais revenir sur les remarques formulées par le représentant du gouvernement de la Colombie. Mais, en tout premier lieu, je voudrais appuyer pleinement ce qu'a dit le porte-parole de notre groupe, M. Luc Cortebeek, qui est un excellent représentant des travailleurs. Lorsque, dans la Commission de l'application des normes, il s'est exprimé clairement à propos des violations extrêmement graves des droits syndicaux en Colombie, il l'a fait au nom des travailleurs, au nom de tous ceux que ces violations inquiètent et qui veillent à ce qu'elles prennent

fin. Je le dis avec amertume car je siège aussi au Comité de la liberté syndicale du Conseil d'administration qui, depuis plus de dix ans, traite de ces cas d'assassinats, d'atteintes à l'intégrité physique et de disparitions de représentants syndicaux. Voilà pourquoi le porte-parole des travailleurs bénéficie de tout notre soutien. Il est important que la Commission de la Conférence le sache.

Je ne comprends pas que le porte-parole des employeurs, M. Potter, se sente insulté ni que le gouvernement de la Colombie voie là une violation de la procédure. Tout ce que je peux dire, c'est que nous étions choqués que la Colombie ne soit pas traitée comme elle aurait dû l'être et que notre devoir était de faire notre travail de façon constructive, précisément pour que cette importante procédure de la Conférence internationale du Travail soit respectée.

Autre chose, le travailleur de l'Inde a été critiqué pour avoir dit que le gouvernement colombien était impliqué dans de nombreuses attaques perpétrées contre des dirigeants syndicaux, voire dans des meurtres. Je ne peux que souscrire à ses propos puisque, au Comité de la liberté syndicale, nous savons que des groupes paramilitaires s'en prennent aux syndicats pour la simple raison qu'ils exercent leurs activités légitimes. Nous avons eu récemment un exemple dans lequel des syndicats qui ne faisaient rien d'autre que de défendre les intérêts des travailleurs dans le cadre de conflits du travail ont été pris pour cible par des groupes paramilitaires. Tout cela est attesté par des documents officiels. Je pense donc que le travailleur indien a eu pleinement raison de parler comme il l'a fait. Cela montre combien la situation en Colombie est difficile et je pense qu'il aurait été bon que l'Organisation et la Commission de l'application des normes puissent examiner ce cas comme il convient.

Je suis donc très heureuse que M. Cortebeek se soit exprimé avec autant de clarté dans son introduction. Nous devons parler franchement de ces problèmes pour arriver finalement à une situation où justice pourra être faite, où ces violations flagrantes des droits des travailleurs seront prises au sérieux et sanctionnées comme il se doit, afin que règne en Colombie un climat dans lequel les syndicats puissent exercer leurs activités dans la paix, sans être la cible d'attaques.

Original espagnol: M. FUNES de RIOJA (employeur, Argentine, s'exprimant au nom du groupe des employeurs)

Permettez-moi de m'exprimer sur deux questions qui ont été évoquées à l'occasion de la présentation du rapport de la Commission de l'application des normes.

Tout d'abord, quelques précisions concernant l'intervention du représentant gouvernemental de la République bolivarienne du Venezuela: le groupe des employeurs et l'Organisation internationale des employeurs n'ont aucunement l'intention et ne se sont jamais proposés d'entacher l'image d'un gouvernement.

Notre mission est une mission de politique d'entreprise, dans le cadre de l'Organisation internationale du Travail. Autrement dit, nous ne faisons pas de politique et nous n'allons pas en faire. Nous respectons la constitution de tous les pays et nous n'avons pas l'intention de porter atteinte aux institutions d'un pays ou d'un autre.

Deuxièmement, j'aimerais dire au représentant gouvernemental que ce n'est pas une partie du

groupe des employeurs qui est intervenue ou qui a soutenu l'intervention de M. Potter mais c'est l'ensemble du groupe, avec l'appui entier de l'Organisation internationale des employeurs. Donc ce n'est pas une question de quantité mais bien de qualité. Il s'agit de l'appui du groupe des employeurs de la Conférence et du Conseil d'administration, que j'ai l'honneur de présider dans les deux cas, et de l'OIE dont je suis le vice-président exécutif.

Effectivement nous nous sommes rendus à Caracas et nous nous réjouissons que l'OIE ait pu organiser une réunion, s'exprimer et agir librement. Je demande d'ailleurs au représentant gouvernemental de bien vouloir transmettre à son gouvernement mes remerciements à ce propos. A aucun moment, ni moi ni personne n'avons parlé de perquisitions. Nous avons parlé de harcèlement. Alors il y a peut-être eu un malentendu.

D'ailleurs il y a déjà eu un malentendu sur mon nom. Je ne m'appelle pas Jesús de Rioja mais Funes de Rioja. Troisièmement, nous ne sommes pas en train de porter atteinte aux institutions de la République, nous demandons le respect et l'application de la convention (n° 87), laquelle garantit aux travailleurs et aux employeurs, sans distinction, le droit d'organiser librement leurs activités et de s'exprimer librement, et par conséquent le droit d'expression, d'action et d'association. Je m'oppose donc aux accusations selon lesquelles M. Potter aurait formulé des recommandations cyniques. Je souscris à tout ce que M. Potter a dit. J'insiste sur le fait que, en ce qui concerne le cas de la République bolivarienne du Venezuela, nous sommes attentifs. Nous avons demandé au sein de la commission et du Conseil d'administration, et j'ai demandé dans mon intervention en plénière le 11 juin, que soit envoyée une mission de haut niveau pour restaurer le dialogue social et pour permettre le plein respect de la convention (n° 87). Je ne vois pas en quoi cela porte atteinte à la dignité de l'Etat. Il ne s'agit pas d'une conspiration. Il s'agit de restaurer une relation qui, dans le cadre de l'OIT, est tout à fait possible.

Enfin, j'aimerais faire quelques commentaires sur un autre cas que l'on veut inclure dans les débats de cette plénière. Il s'agit de celui de la Colombie. Nous sommes étonnés que la procédure ne soit pas respectée. C'est ce que j'ai indiqué par courrier au Président de la Conférence, lequel m'a répondu en donnant des précisions d'ordre technique à ce sujet. Je l'en remercie. Nous avons constaté au cours de la discussion de la commission des faits qui ont nui à l'esprit de dialogue dans lequel nous souhaitons travailler. Le groupe des employeurs et moi-même, en tant que président du groupe, nous avons toujours respecté cet esprit.

Nous avons aussi respecté les procédures et les accords de bonne foi qui avaient été conclus. Il y avait une liste et nous n'admettons pas, nous n'admettrons jamais, qu'il y en ait deux, une discutée à la commission et une autre discutée ici, de même que nous refusons catégoriquement que l'on rouvre le cas de la Colombie ici. Nous sommes très étonnés qu'un autre gouvernement, qui ne s'est pas présenté devant la commission, veuille expliquer ici les raisons de son absence.

Nous respectons les institutions. Je vous assure que les employeurs du monde entier sont prêts à respecter et à appliquer chaque principe, chaque accord, mais il est inutile de parler de transparence

si l'on ne respecte pas cette transparence ensuite en plénière.

Original espagnol: M. ALVIZ FERNÁNDEZ (travailleur, Colombie)

En tant que délégué des travailleurs de Colombie, nous aimerions d'abord réaffirmer notre appui total et absolu aux déclarations du porte-parole des travailleurs, le camarade Cortebecq. Toutes les informations ont été fournies par le groupe des travailleurs colombiens, et nous ne voulons nullement rouvrir le débat. Simplement, nous voulons réaffirmer ici, à l'assemblée, qu'il ne s'agit pas de présenter des arguments pour déformer la réalité colombienne, en ce qui concerne la violation des droits fondamentaux, la violence et l'impunité. Ce sont des faits connus de cette Organisation depuis vingt ans.

En tant que mouvement syndical, nous sommes et nous resterons conscients qu'il faut rechercher le dialogue social et la concertation. Ce dialogue, que nous exigeons, doit être efficace. Un dialogue qui donne des résultats, c'est ce que nous voulons.

Le fait que nous arrivions à des accords salariaux, c'est bien, nous allons continuer sur cette voie si c'est raisonnable et si les conditions le permettent. Mais, cela ne peut pas être considéré comme un résultat excellent. On ne peut pas dire que la situation concernant l'exercice de la liberté syndicale en Colombie soit tout à fait normale.

Maintenant, en politique, on déplore des activités politiques et le fait que des camarades issus du mouvement syndical fassent partie du Cabinet n'exonère en rien le gouvernement de l'obligation d'avoir une attitude correcte à l'égard de l'exercice des droits fondamentaux et des procédures établies par l'OIT. Non?

Ce gouvernement ne comprend pas un seul fonctionnaire issu de mouvement syndical, fût-il même d'un faible échelon, pour que l'on puisse dire «nous sommes ouverts», «c'est un gouvernement ouvert». Non. Nous ne faisons pas de l'opposition pour le plaisir de s'opposer.

Nous revendiquons nos droits sociaux, économiques et politiques. C'est ainsi que nous continuerons de lutter jusqu'à ce que nous obtenions des résultats, ceci pour le bien de la société, pour le bien des travailleurs et pour l'avenir et le développement de notre pays.

M. TOENGAHO LOKUNDO (gouvernement, République démocratique du Congo)

Monsieur le Président, je vous remercie ainsi qu'au nom de Madame la ministre du Travail et de la Prévoyance sociale de la République démocratique du Congo qui conduit la délégation de ce pays à ces importantes assises.

Je voudrais d'abord préciser que la partie gouvernementale de la délégation de la République démocratique du Congo est bel et bien arrivée à la 96^e session de la Conférence internationale du Travail de l'OIT.

Concernant le rapport de la Commission de l'application des normes, je voudrais, au nom du gouvernement de la République démocratique du Congo, vous dire que notre pays, qui connaît, comme vous le savez, quelques aléas en ce moment, s'emploie à mettre en place tous les mécanismes nécessaires pour le bon fonctionnement des institutions de la toute nouvelle troisième République dé-

mocratique qui est attendue depuis quarante-cinq ans.

Vous savez que notre pays sort d'élections libres, démocratiques et transparentes et, à ce niveau, la République démocratique du Congo voudrait réaffirmer sa détermination de s'impliquer pleinement dans les travaux et les obligations vis-à-vis de l'OIT, en reconnaissant la grande importance de l'impact de l'approche du BIT dans la qualité de la vie dans notre pays.

De ce fait, nous voudrions remercier toutes les parties, la partie gouvernementale, les délégations des employeurs et des travailleurs ainsi que les membres de la Commission de l'application des normes, pour avoir appréhendé positivement le problème de la République démocratique du Congo et avoir recommandé l'appui technique dont nous avons grandement besoin.

Encore une fois, nous vous disons merci.

Original anglais: M. SITHOLE (travailleur, Swaziland)

Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour réagir à ce qui a été dit par le porte-parole du gouvernement du Zimbabwe, en particulier lorsque ce dernier a laissé entendre que le choix du Zimbabwe aurait pu être influencé par des raisons politiques ou coloniales.

J'aimerais souligner que les critères de sélection des pays qui doivent figurer sur la liste des cas individuels, soumis à la commission se fondent sur les violations des conventions librement ratifiées par les pays concernés. Le pays qui ne souhaite pas figurer sur la liste des cas n'a qu'une chose à faire: appliquer en droit et dans la pratique les conventions qu'il a librement ratifiées.

Nous aimerions également exprimer notre préoccupation en raison du langage inadmissible qui a été utilisé. Tout d'abord, on a laissé entendre que, s'il se présentait, il se constituerait en complice. Deuxièmement, ils ont dit qu'il ne souhaitait pas faire partie de ce débat gâté, ce qui reviendrait à saper le mécanisme de contrôle ainsi que les travaux de la commission.

Nous tenons également à dire que nous, en tant que travailleurs, nous continuerons d'aider tous les pays, y compris le Zimbabwe, en cas d'oppression, de répression, de brutalité et d'attitude inhumaine envers des travailleurs qui mènent leurs activités syndicales normales.

M. CORTEBEECK (travailleur, Belgique)

L'établissement d'une liste de cas est un processus délicat, comme nous le savons tous. Il faut différents éléments et des critères, mais ceux-ci ne sont jamais mathématiques. Il faut un système transparent, le plus transparent possible. C'est pourquoi, nous avons décidé ensemble, les travailleurs et les employeurs, d'informer les gouvernements sur les cas, les méthodes que nous utilisons, etc.

Troisièmement, il faut un accord sur les cas entre les partenaires sociaux, ce qui n'a pas toujours été possible, en tout cas pas cette année. Le processus était donc très difficile. Mais je pense quand même que les porte-parole ont le droit, dans le rapport de la plénière, d'évoquer les difficultés qu'ils ont rencontrées et d'en expliquer la raison. Et c'est cela, ni plus, ni moins, que le porte-parole des travailleurs a entrepris de faire.

Original espagnol: M. ECHAVARRÍA SALDIRRIAGA (employeur, Colombie)

Je prends la parole ici pour des raisons physiques qui m'empêchent d'être à la tribune pour parler au nom de la Colombie. J'ai demandé la parole parce que, au sein de cette plénière, on est en train de faire mention d'un pays qui ne figurait pas sur la liste. Il s'agit de mon pays.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire dans le discours que j'ai prononcé en plénière, en tant qu'employeurs, nous devons reconnaître les progrès et les avancées effectués dans notre pays grâce au soutien ferme de l'OIT et grâce à la coopération qu'elle nous a apportée.

Ces progrès sont visibles dans de nombreux domaines. La violence a diminué de façon notable dans les différentes catégories de crimes qui sont perpétrés dans le pays. Il y a également une diminution des violences faites à l'encontre des dirigeants syndicaux, de même qu'il y a une réduction de la violence contre les employeurs.

La violence en Colombie est un phénomène généralisé. Mais nous sommes en train de faire des progrès vers la résolution du problème. Depuis 2003, l'OIT a pris la décision d'aider la Colombie et de lui apporter une coopération technique, et nous en voyons le résultat.

Certes, il faut encore améliorer la situation, et l'attitude des trois protagonistes doit être spécifique et directe afin que notre décision soit encore plus effective. Il y a un double jeu: d'une part, on vient ici dénoncer les carences et puis, d'autre part, en Colombie même, on ne participe pas activement au fonctionnement de la représentation de l'OIT.

En Colombie, il y a un secteur en particulier qui ne suit pas les règles des jeux. Il faut que cette plénière le sache. Notre attitude en tant qu'employeurs a toujours été déterminée dans son soutien à l'OIT. Mais les travailleurs, eux, jouent double jeu, et je suis obligé de le dénoncer ici, parce que dans le pays on ne progresse pas mais on vient tout de même ici dénoncer la situation.

Nous voulons que tout ce processus nous mène une fois pour toutes au résultat que les Colombiens souhaitent tous, à savoir l'avènement de la paix. C'est un processus qui exige une volonté et action, c'est un processus qui exige un esprit de décision, une activité constante. Il s'agit de défis personnels et familiaux pour chacun. Et c'est cette voie que nous, les employeurs, nous suivons.

Ces dernières années, nous avons enregistré un progrès très important s'agissant d'éviter que les personnes armées illégalement puissent s'intégrer dans la vie civile. Les trois pouvoirs de l'Etat colombien: pouvoirs judiciaire, législatif et exécutif, ces dernières années, j'en suis témoin, ont manifesté leur disposition à dialoguer, même avec les groupes paramilitaires, avec l'ELN, et ces derniers jours des messages ont été envoyés aux FARC pour les inciter à entrer dans un processus de paix. Donc, un message demandant la construction de la paix circule dans notre pays et l'OIT doit soutenir ce processus. C'est la demande des employeurs. C'est cela le message que je souhaite laisser ici.

Les employeurs, les chefs d'entreprise colombiens, prennent des risques en faveur de la paix. Ils sont convaincus qu'il faut créer un processus définitif d'action pour que tous les secteurs de la société colombienne soient inclus dans ce processus démocratique de construction de la paix.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

La liste des orateurs étant épuisée, nous allons procéder à l'approbation du rapport de la Commission de l'application des normes.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence prend acte du rapport de la commission dans son ensemble, c'est à dire les première, deuxième et troisième parties?

(La Conférence prend note du rapport dans son ensemble.)

Avant que nous ne poursuivions notre programme, j'aimerais souligner l'excellent travail fait par cette commission, un organe clé dans le mécanisme de contrôle de l'OIT, qui est essentiel pour assurer un suivi aux mesures prises au sujet des instruments adoptés par cette Conférence.

**RAPPORT DE LA COMMISSION DU RENFORCEMENT
DE LA CAPACITÉ DE L'OIT: PRÉSENTATION,
DISCUSSION ET APPROBATION**

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous passons directement à la présentation, discussion et approbation du rapport de la Commission du renforcement de la capacité de l'OIT publié dans le *Compte rendu provisoire* n° 23. Le bureau de la commission se compose comme suit: président; M. Elmiger, vice-président employeur; M. Tabani, vice-président travailleur; M. Trotman; rapporteur: M. Kaasjager.

J'invite les membres du bureau à me rejoindre à la tribune pour présenter le rapport.

Original anglais: M. KAASJAGER (*gouvernement, Pays-Bas; rapporteur de la Commission du renforcement de la capacité de l'OIT*)

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le rapport de la Commission sur le renforcement de la capacité de l'OIT d'appuyer les efforts déployés par ses Membres pour atteindre ses objectifs dans le cadre de la mondialisation.

La commission était présidée par M. Elmiger et a tenu 14 séances. Elle s'est réunie à une époque où le système multilatéral, créé il y a plus de cinquante ans, est repensé et à un moment où le processus de réforme des Nations Unies essaie de répondre aux besoins des pays avec ce processus que l'on appelle «Unis dans l'action».

Le besoin d'efficacité et de cohérence est plus fort que jamais, à l'heure de la mondialisation. La dimension sociale de la mondialisation devient de plus en plus manifeste et le travail décent est maintenant un objectif accepté par tous. Qu'est-ce que cela veut dire pour l'OIT? Quelles sont les réponses institutionnelles qui sont requises pour relever ces défis? Telles sont là les questions que nous nous sommes posées au sein de la commission.

A plusieurs reprises, au cours de la discussion, les membres de la commission ont fait référence à la Constitution de l'OIT, à la Déclaration de Philadelphie, ainsi qu'à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, 1998. C'est, je crois, que les membres de la commission étaient conscients de la valeur historique de nos débats.

Les discussions ont réaffirmé le mandat de l'Organisation tout en revenant sur ces méthodes de travail. Certaines délégations ont fait valoir que la commission examinait là l'un des points les plus importants depuis vingt ans. Je dois avouer qu'au

début nous n'étions pas certains de savoir ce à quoi pouvait aspirer notre commission.

Le rapport du Bureau est un rapport difficile qui traite des questions délicates, telles que la cohérence ou la gouvernance institutionnelle, et beaucoup de délégués ont dû le lire à plusieurs reprises pour comprendre ces notions de gouvernance verticale, horizontale ou externe, pour bien saisir la nature du processus de réforme des Nations Unies et pour savoir comment l'OIT pourrait en tirer pleinement parti.

Au cours des débats, certains délégués ont fait valoir que le rapport de la commission était un outil important. Nous avons essayé de refléter ce qui avait été dit par chaque délégation et nous avons tenté de faire en sorte que ce reflet soit le plus fidèle possible. A mon sens, le rapport que vous avez sous les yeux est une bonne base, et je vous le recommande très chaleureusement.

Notre commission est parvenue à une certaine convergence de vues sous la forme de conclusions. Sous la direction de notre président, nous n'avons pas suivi la procédure formelle des amendements. Toutefois, lorsque nous avons élaboré, examiné et adopté les conclusions, l'opinion de chaque délégation a été examinée avec soin.

Ayant pu observer de près le processus de rédaction, je sais que tout ce qui a été dit par le groupe gouvernemental ou par les partenaires sociaux est bien reflété dans les conclusions. Je suis convaincu que ce texte est un bon point de départ pour les travaux à venir. Le texte a été adopté par consensus.

Maintenant, sur une note plus personnelle, j'ajouterai que les soirées passées à rédiger ce document m'ont montré le tripartisme sous un nouveau jour. Une certaine sérénité, caractéristique de M. Tabani, régnait dans la salle lorsque nous avons commencé nos travaux. Alors que la nuit s'avancait, nous souhaitions tous un texte équilibré, mais à un moment donné un coup de tonnerre a rendu les débats assez sombres.

Quelqu'un dans la salle a dit qu'elle espérait que les coups de tonnerre n'étaient pas de mauvais augure et, comme pour amadouer les forces de la nature, le représentant adjoint du Secrétaire général, M. Lee Swepston, s'est mis à entonner une chanson, et Sir Leroy Trotman a fait de même.

Ensuite, nous avons commandé une pizza et voilà qui a renforcé la productivité de notre rédaction car, vous le savez, la faim est mauvaise conseillère.

Notre commission a terminé ses travaux en étant satisfaite du résultat obtenu, même si un compromis implique par définition des concessions. Mais c'était, après tout, le premier cycle des négociations ou des discussions, et nous savons qu'il conviendra de réfléchir à tout cela lors des consultations d'intersession, ainsi qu'à la session de 2008 de la Conférence.

Le paragraphe 16 des conclusions reflète le souhait de notre commission de poursuivre la discussion et invite le Conseil d'administration à inscrire cette question à l'ordre du jour.

Nous avons aussi un projet de résolution concernant le renforcement de la capacité de l'OIT, et je dirai simplement que notre travail ne fait que commencer.

Les travaux ont été couronnés de succès, parce que les Membres ont apporté leur contribution. Les délégations gouvernementales ont participé activement aux débats, ce qui témoigne de l'importance

que l'on attache au renforcement de la capacité de l'OIT.

Les partenaires sociaux, extrêmement bien représentés par M. Tabani pour le groupe des employeurs et par M. Trotman pour le groupe des travailleurs, ont bien montré quelles sont les vertus du tripartisme. Les exposés ont toujours été très clairs, tout le monde a fait preuve d'ouverture et de compréhension sur chaque point de la discussion. C'est la raison pour laquelle nous avons eu des débats très enrichissants et, surtout, des résultats tangibles.

Je tiens à remercier notre président, M. Elmiger, de la façon dont il a dirigé nos travaux. Lorsque nous sommes arrivés, nous étions 200, et nous avions chacun un avis sur la question, mais notre président a fait en sorte que nous puissions travailler ensemble.

Ces derniers jours, nous avons beaucoup parlé du renforcement de la capacité de l'OIT, mais je dirai tout simplement que je remercie le Bureau de nous avoir montré qu'il peut nous aider à la Conférence, et je remercie le Conseiller spécial affecté à notre commission, M. Maupain, qui nous a beaucoup aidés.

Je remercie également les experts de l'OIT, qui se sont rendus disponibles.

Je tiens aussi à remercier ceux que l'on ne voit pas toujours, ceux qui travaillent en coulisse, du soir au matin, pour que les travaux puissent avancer: ce sont les procès-verbalistes, les interprètes, les secrétaires et les assistants. Aucune commission de la Conférence ne pourrait fonctionner sans eux.

Je remercie tout particulièrement Javier Escobar, Ann Herbert et leurs collègues pour la façon très professionnelle dont ils nous ont épaulés.

Enfin, je remercie les membres gouvernementaux de la commission de m'avoir confié cette tâche et de m'avoir fait confiance pour le Bureau. Je me réjouis de poursuivre prochainement cet important débat.

Original anglais: M. TABANI (employeur, Pakistan, vice-président employeur de la Commission du renforcement de la capacité de l'OIT)

En tant que porte-parole du groupe des employeurs dans cette discussion, c'est pour moi un grand honneur de vous parler de l'adoption de la résolution et des conclusions qui figurent dans le rapport de la commission et qui vient d'être présenté par M. Kaasjager. Je voudrais à cette occasion féliciter ce dernier pour l'excellent compte rendu de nos travaux qu'il vient de soumettre à la Conférence.

Au cours des deux dernières semaines, nous avons travaillé pour obtenir un consensus concernant le renforcement de la capacité de l'OIT, afin que celle-ci puisse mieux aider ses Membres dans le contexte de la mondialisation.

Pour nous, ce fut une expérience gratifiante. Nous remettons les conclusions au Conseil d'administration afin que celui-ci puisse préparer la discussion de 2008 et obtenir des résultats qui seront appuyés par les trois groupes. Si nous voulons faire progresser l'OIT, le consensus est nécessaire, de manière que les trois mandants voient leurs contributions reconnues et puissent s'approprier le résultat de ce travail. Ce fut une discussion importante et complexe, comme cela a été indiqué par le rapporteur.

Le monde du travail est en mutation, dans le cadre de la mondialisation, et l'OIT doit suivre ce mou-

vement. Le Conseil d'administration doit continuer à analyser les modalités de ce que nous avons recommandé aujourd'hui, et le Bureau doit tenir compte du large consensus concernant sa propre capacité.

L'OIT doit répondre aux besoins de ses Membres pour rester efficace mais doit aussi définir un rôle précis dans le cadre de la réforme des Nations Unies, afin d'assurer que le monde du travail est bien représenté dans le cadre de toute approche intégrée des Nations Unies. L'OIT doit être un centre d'excellence dans les domaines de sa compétence, c'est-à-dire pour le monde du travail. Cela exige un renouvellement de sa base de connaissances et de capacités afin d'améliorer sa capacité analytique. Il s'agit de créer un climat intellectuel qui encourage l'analyse objective, critique et rigoureuse. La politique doit être définie sur une base factuelle et mesurée sur le terrain. La coopération technique et la politique de l'OIT doivent avoir des répercussions positives sur la vie des personnes sur le terrain. Les objectifs et le processus des programmes par pays de promotion du travail décent doivent être définis par les mandants et dirigés par eux. La capacité permet d'avancer. Nous devons nous assurer que l'OIT est capable de fournir ce qu'elle préconise: la sensibilisation en faveur d'une politique est importante mais non suffisante ni pour les mandants ni pour le système multilatéral plus large, car nous devons être capables de montrer que nos idées résistent à l'épreuve de la réalité. Sinon, nous ne devons pas hésiter à modifier nos approches. Nous devons actualiser en permanence notre travail tout en maintenant l'orientation stratégique. Vu que nos ressources ne sont pas illimitées, nous devrions éviter de dépasser notre mandat.

Les conclusions auxquelles nous sommes parvenus reflètent le point de vue de tous les membres de la commission comme ceci a déjà été souligné par notre rapporteur. De nombreuses questions ont été posées à l'occasion de notre travail sur les questions soulevées dans le rapport. Certaines questions ont trouvé réponse, d'autres non. Je suis sûr que d'autres questions se poseront encore et c'est tout à fait normal. Dans une discussion aussi complexe nous devons nous assurer que ce que nous proposons peut fonctionner et réussir à réaliser le renforcement de la capacité de l'OIT à aider ses Membres.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier notre président, M. Elmiger. Ses connaissances et son expérience nous ont permis de réaliser cette convergence. M. Kaasjager a, de son côté, réalisé un excellent travail de coordination, notamment avec le groupe gouvernemental.

Nous adressons nos remerciements à Sir Leroy Trotman et son équipe qui ont participé au dialogue constructif que nous avons pu mener, les dialogues bipartites nous ayant permis de mieux nous comprendre. Tous les gouvernements qui ont participé à cette discussion sont remerciés ici. Je voudrais également remercier M. Tapiola, M. Maupain et tous les autres membres de l'équipe pour l'excellent soutien que nous avons reçu du Bureau. Je crois que nous pouvons tous être satisfaits de ce résultat initial, mais il ne s'agit que d'un début. Nous espérons que nous maintiendrons le consensus à mesure que nous avancerons.

Enfin, j'ai le plaisir de vous informer que le groupe des employeurs appuie l'adoption de la résolution et des conclusions telles qu'elles sont présentées.

Le groupe des travailleurs souhaite ajouter sa voix avec fierté aux résultats consensuels obtenus à l'issue du débat général sur le renforcement de la capacité de l'OIT dans cette ère de mondialisation.

Ce qui ressort très clairement de ces deux semaines de discussions franches et enrichissantes, au sein de la commission, c'est l'engagement des trois mandants à l'égard de la pertinence de l'Organisation, de ses valeurs et de ses objectifs. Le travail que nous avons accompli en matière de renforcement de l'OIT doit être considéré par tous comme un travail en cours de réalisation.

Nous avons peut-être eu des opinions divergentes concernant la marche à suivre pour renforcer l'OIT et pour l'aider à répondre de façon plus efficace aux besoins de ses mandants.

La discussion a cependant montré très clairement qu'il y a plusieurs domaines dans lesquels une réflexion nouvelle peut s'instaurer si l'on veut que l'Organisation serve ses Membres et ses mandants de façon encore plus pertinente, à savoir les implications organisationnelles de sa structure, tant au siège que sur le terrain; les nouvelles modalités permettant de renforcer la valeur de la Conférence internationale du Travail; un renouvellement de la capacité en matière de recherche, de connaissances, de base de compétences, de capacité analytique et des conseils; et la cohérence des politiques dans le cadre du système multilatéral.

Nous sommes convenus que l'objectif consistait à trouver des moyens grâce auxquels l'OIT pourrait tirer un profit maximal des ressources dont elle dispose. A faire en sorte que les opinions exprimées par les Membres soient mieux examinées par le Conseil d'administration et la Conférence internationale du Travail et reflétées, de façon plus adéquate, dans les programmes soumis aux Membres, de façon à montrer que le Bureau, les gouvernements concernés, les employeurs et les travailleurs suivent la même partition, ce en vue d'une plus grande efficacité et d'une plus grande responsabilisation.

Les activités de la commission n'ont pas été vues par le groupe des travailleurs comme une occasion pour l'OIT de se retirer dans un coin, d'être vue sans être entendue pendant que les tenants de la libéralisation et des marchés sans réglementation élargiraient le fossé entre ceux qui produisent les richesses et ceux qui en profitent sans limites.

Les travailleurs ont vu le travail de la commission comme une occasion de démontrer, contrairement à l'avis de certains, que le message de l'OIT, son but essentiel et sa passion, doivent toujours résider dans les idéaux du préambule de la Constitution et de la Déclaration de Philadelphie.

Il s'agit d'un processus de dynamisme renouvelé qui utilise l'Agenda du travail décent en tant qu'objectif mondial et les listes de contrôle mondial pour détecter les déficits de travail décent persistants et profonds que les gouvernements, les employeurs et les travailleurs se sont engagés à éliminer.

La dimension historique de notre tâche a été ressentie par chacun d'entre nous pendant toutes ces journées que nous avons consacrées à la délibération. Nous avons traité de questions qui, prises individuellement, ne sont pas nouvelles, mais chacun

d'entre nous a eu l'impression qu'il fallait de nouvelles réponses dans ce monde en mutation rapide.

J'ai dit, dans ma déclaration liminaire, que l'objectif des travailleurs était de poursuivre des idées pratiques pour renforcer les méthodes de travail de l'OIT, mais aussi celles de ses mandants, dans leurs propres actions et interactions, y compris avec d'autres institutions et acteurs.

Je crois que le débat et les conclusions que nous avons adoptées nous ont permis d'élaborer une feuille de route pour l'Organisation, qui doit maintenant assurer le suivi par des propositions spécifiques, tant au Conseil d'administration qu'au cours de la Conférence de l'année prochaine.

Les idées sur lesquelles nous nous sommes fondés ne sont pas des conclusions nouvelles. Nous avons été orientés dans ce sens tout naturellement par les conclusions de 2004 de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et le rapport de la Conférence internationale du Travail qui a suivi en juin de la même année, et par les différentes discussions qui ont eu lieu au sein du groupe de travail, dans les différentes commissions du Conseil d'administration et au Conseil d'administration proprement dit.

Nous devons inclure dans notre planification la pertinence de l'engagement de travailler en tenant compte des objectifs de l'OIT, tels que définis par la Constitution et la Déclaration de Philadelphie, complétée par la Déclaration de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail et reflétée dans l'Agenda du travail décent.

Nous devons être fidèles à l'idée, soutenue à l'unanimité, que nous ne devons pas affaiblir les procédures existantes de l'OIT, y compris les procédures normatives et les mécanismes de contrôle. Nous devons souligner l'importance qu'il y a à promouvoir une approche plus intégrée à l'égard des objectifs stratégiques qui, par leur interdépendance et leur complémentarité, définissent le concept même de travail décent.

Nous devons montrer de quelle manière ceci peut nous aider en termes de progrès social, de développement durable et d'éradication de la pauvreté.

Même si, tous, nous nous étions clairement focalisés sur la capacité institutionnelle de l'Organisation, il est vrai que nous avons également à l'esprit la discussion sur la réforme des Nations Unies qui se déroule actuellement. Nous ne nous lassons pas de répéter que mettre le travail décent au centre de nos préoccupations signifie également continuer à ancrer fermement l'OIT et sa structure tripartite dans la famille des Nations Unies.

Nous le faisons, non pas pour le rapport privilégié que nous avons avec l'Organisation, ni pour le rôle que nous jouons au sein de ce mécanisme, mais parce que nous sommes fermement convaincus que les normes internationales du travail, le tripartisme, la liberté d'association et la négociation collective sont plus importants que jamais pour créer et maintenir la paix sociale et le développement durable dans le monde.

C'est la raison pour laquelle, nous sommes persuadés qu'au cours des douze mois à venir, tous ensemble, nous allons pouvoir mettre au point un instrument faisant autorité: une proposition de déclaration qui permettra à l'Organisation de définir la voie à suivre en vue d'une politique sociale intégrée qui constituera le fondement des programmes par pays de promotion du travail décent et, en général,

des politiques socio-économiques adoptées par les Etats Membres.

Nous sommes heureux de la résolution émanant de la commission qui demande au Conseil d'administration de placer un point à l'ordre du jour de la Conférence internationale de 2008. Nous allons œuvrer comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant pour édifier un consensus aussi large que possible sur un document que nous avons l'intention d'élaborer en tant que suivi efficace de la Déclaration de Philadelphie et qui se pencherait sur les engagements autant nationaux qu'internationaux.

Cet engagement de renforcer l'OIT que nous avons entendu évoquer ces deux dernières semaines nous donne un nouvel espoir.

Il ne me reste plus maintenant qu'à remercier tout le monde, du Président à M. Francis Maupain, qui a élaboré le texte, et remercier chacun, y compris les personnes qui ont fait les photocopies.

Je remercie chacun, du plus haut de l'échelle jusqu'au plus bas, de nous avoir aidés considérablement à mener à terme la tâche qui était la nôtre.

Je remercie le rapporteur qui est le forgeron qui a forgé la forme que revêtira cette déclaration en 2008.

M. ELMIGER (*gouvernement, Suisse, président de la Commission du renforcement de la capacité de l'OIT*)

Je vous remercie de me donner la parole, Monsieur le Président, et j'aimerais d'abord cordialement remercier l'ensemble des acteurs qui ont participé à l'examen d'une question qui revêt une véritable dimension historique pour notre Organisation.

C'est sans doute la conscience de cette dimension historique qui a créé un climat d'efficacité et de convergence d'intérêts au sein de la commission, ce qui a permis d'aboutir à des conclusions basées sur un consensus fort. Nous n'avons pas encore de piste de solutions concrètes, mais nous avons pu partager une grille d'analyse commune. L'efficacité de l'OIT n'est pas une affaire de moyens constitutionnels accrus; elle est l'affaire d'une meilleure gouvernance pour optimiser les moyens constitutionnels et ceci pour les mettre au service des objectifs du travail décent.

Les conclusions s'articulent autour de cette grille d'analyse; elles procèdent aussi d'une idée commune, à savoir la capacité de persuasion unique que l'OIT peut exercer à travers sa structure tripartite. La structure tripartite donne leur légitimité aux normes; elle devrait permettre de persuader les membres que les solutions de progrès social ne sont viables sur le long terme que si elles procèdent du développement durable.

La structure tripartite enfin doit permettre à l'OIT d'exercer une influence efficace sur les acteurs autres que les Etats, mais sans sortir de son mandat ni empiéter sur celui d'autres instances.

Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président, nous avons franchi une étape importante: nous sommes tombés d'accord que ce n'était qu'une étape. Nous nous sommes donné rendez-vous l'an prochain. Nous avons ouvert la voie avec prudence vers un texte qui pourrait consacrer la signification historique de notre effort commun. Beaucoup reste à faire d'ici là. Il faudra beaucoup de dialogue et de consultations pour consolider et développer le consensus émergeant au sein du Conseil d'administration.

Je souhaite donc bonne chance au Conseil pour poursuivre maintenant les efforts que notre Organisation a décidé d'engager pour réaliser ces valeurs et ces objectifs.

Je vous remercie.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

La discussion générale du rapport est maintenant ouverte.

Original anglais: M. PATEL (*travailleur, Afrique du Sud*)

Je vous remercie, Monsieur le Président.

En ma qualité de membre du groupe des travailleurs et en ma qualité de représentant des travailleurs d'Afrique du Sud, j'ai le plaisir de saluer le rapport de la commission.

Cette commission a dû entreprendre une tâche importante mais difficile. Il s'agissait de trouver de nouvelles idées pour renforcer la capacité qu'ont les pays d'atteindre les objectifs du travail décent dans ce monde mondialisé. Nous sommes face à des changements systémiques de grande ampleur qui affectent les économies, les sociétés, et ces changements sont au moins aussi importants que ceux de la révolution industrielle qui avait fait sortir les pays du féodalisme.

Les conclusions reconnaissent la nécessité pour l'OIT d'adopter un document qui fasse autorité sous la forme d'une déclaration, et ce serait la réponse de l'Organisation et de ses Membres à la mondialisation.

Si l'on s'engage sur ce terrain délicat, il faut peut-être faire un retour en arrière et observer l'Histoire: il y a soixante-trois ans, dans un monde ravagé par la guerre, les Etats Membres de l'OIT s'étaient réunis à Philadelphie pour rédiger une déclaration qui redonnait espoir au monde et lui ouvrait de nouvelles perspectives.

Cette déclaration affirmait un certain nombre de valeurs fondamentales: le travail n'est pas une marchandise, la pauvreté menace la prospérité, et la liberté d'expression et la liberté syndicale sont essentielles si l'on veut pouvoir aller de l'avant. Elle redéfinissait les objectifs de l'Organisation.

Et, dans les années qui ont suivi, l'OIT a entrepris d'élaborer les grands textes des conventions, notamment les conventions fondamentales sur la liberté syndicale, sur la négociation collective et sur l'égalité de rémunération. Le monde du travail se dotait ainsi d'un nouveau cadre normatif.

Aujourd'hui, les circonstances sont différentes; et il nous faut relever d'autres importants défis: les revenus augmentent et les inégalités se creusent, la concurrence mondiale se fait durement sentir, la pauvreté s'accroît ainsi que le chômage, et des millions de personnes qui travaillent ou qui sont au chômage cherchent de nouvelles sources d'inspiration.

Parallèlement à l'exclusion sociale coexistent d'autres réalités: la forte croissance économique et l'industrialisation rapide de certaines régions du monde, les innovations majeures dans le domaine de la technologie de l'information et des communications et l'émergence d'un monde de plus en plus interdépendant.

Les problèmes sont là, mais il existe également des chances à saisir. Pouvons-nous relever ce défi? Si nous voulons le faire, il nous faut un programme, un ensemble de principes et un instrument qui reprenne le mandat de Philadelphie qui est plus pertinent que jamais. Et il nous faut essayer de faire en

sorte que ce mandat soit efficace dans un monde mondialisé.

Les mandants doivent maintenant faire un choix: soit nous partons de quelque chose de minimaliste et nous ne nous concentrons que sur des détails, sur un plus petit dénominateur commun pour produire un texte mièvre acceptable par tous mais sans réels moyens ou idées nouvelles pour façonner notre monde et la mondialisation, soit nous essayons de placer notre ambition à la hauteur des enjeux. Il est essentiel que les mandants choisissent une option plus visionnaire qui réponde aux objectifs définis lors du débat de la Conférence internationale du Travail le plus important de ces vingt dernières années.

Les conclusions préparées par la commission constituent une plate-forme solide pour une action commune. Elles ont un objectif: promouvoir le travail décent dans le contexte d'un monde mondialisé, et une méthode: le tripartisme.

Elles ont défini quels acteurs sociaux entrent en jeu, à savoir les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que les institutions partenaires qui vont des institutions des Nations Unies aux institutions multilatérales en passant par les entreprises multinationales.

Elles s'appuient sur une proposition d'instrument, un instrument faisant autorité qui pourrait prendre la forme d'une déclaration.

Elles mettent l'accent sur les ressources, à savoir les activités de recherche du Bureau, les capacités stratégiques et analytiques et les capacités des mandants.

Elles créent un cadre de partenariat avec les autres organisations, comme la Banque mondiale, le FMI, les institutions des Nations Unies et d'autres, en y intégrant l'Agenda du travail décent et les diverses manières de réaliser le travail décent au moyen des programmes de l'ensemble des institutions multilatérales.

Elles envisagent la création d'une nouvelle commission permanente à la Conférence internationale du Travail, commission qui examinerait de façon cyclique ou autre les composantes du travail décent, à savoir l'emploi, la protection sociale, les normes du travail et le dialogue social.

Elles appellent à une intégration des quatre objectifs stratégiques pour que l'OIT puisse disposer d'un ensemble cohérent d'outils de développement à proposer aux mandants.

Elles préconisent une intégration des quatre objectifs stratégiques pour que l'OIT puisse disposer d'un ensemble cohérent d'outils de développement à proposer aux mandants qui lui évite de disperser ses efforts en matière de conseils.

Elles reconnaissent que les réponses aux défis de notre temps ont une dimension nationale et mondiale.

Les travaux de la commission se sont caractérisés par le consensus et par un débat fructueux. Les employeurs, les gouvernements et les travailleurs ont œuvré de concert et ont obtenu des résultats tangibles. C'est dans cet esprit que nous espérons poursuivre les consultations pendant la période intersessions et lors de la session du Conseil d'administration de novembre. Notre objectif est en effet de traiter cette question lors de la Conférence internationale du Travail en tenant compte de toutes les difficultés que pose la mondialisation à nos populations.

Original arabe: M. MALDAOUN (gouvernement, République arabe syrienne)

Nous pensons que le dialogue entre les mandants tripartites qui vise à renforcer la capacité de l'OIT est un modèle efficace qui pourrait nous guider et nous aider à renforcer nous-mêmes le dialogue entre les partenaires sociaux. C'est là un objectif d'importance majeure, qui est le but auquel nous aspirons et que nous essayons de mettre en œuvre en même temps que les autres objectifs stratégiques de l'OIT.

Nous pensons que créer un climat propice à la promotion du travail décent est le meilleur moyen de réaliser un développement durable dans le cadre de la mondialisation qui doit en fin de compte être bénéfique également aux pays les plus pauvres. Plus la pression augmente et plus il est nécessaire de renforcer les capacités de l'OIT et, par conséquent, les capacités des mandats de cette Organisation.

Il ne nous serait pas possible d'atteindre ces objectifs si nous ne réussissons pas en premier lieu à créer un climat propice à une prospérité pour tous, et ceci dans le cadre de la promotion du travail décent. C'est pourquoi il est nécessaire d'assurer la croissance de nos économies. Ceci peut paraître difficile à atteindre pour certains, mais nous croyons fermement que la réalisation d'un tel objectif reste possible. C'est la raison pour laquelle mon pays soutient l'adoption d'un document de référence qui pourrait être une déclaration approuvée par consensus.

Nous espérons qu'un tel document pourra être rédigé avant que nous nous réunissions à l'occasion de la prochaine Conférence afin que nous puissions aller de l'avant et que le travail décent ne reste pas lettre morte.

Les conclusions dont il a été fait lecture nous paraissent satisfaisantes, et nous les appuyons.

Original anglais: M. DE PRETER (gouvernement, Belgique)

J'ai l'honneur de vous présenter une contribution au nom du groupe gouvernemental.

La commission portant sur le renforcement de la capacité de l'OIT a mené à terme avec succès les premières discussions concernant ce sujet. Je voudrais féliciter tous les représentants des gouvernements, des employeurs, des travailleurs et également le Bureau qui ont contribué à ce processus.

Le Conseil d'administration, conformément au paragraphe 2 a) de la résolution, est invité à mettre ce sujet à l'ordre du jour de la Conférence de 2008. Il est important de considérer ce qui va se passer entre les sessions, comme indiqué dans les conclusions de la commission. A notre avis, le processus de consultation est l'élément clé pour obtenir un résultat acceptable pour tous les mandants, et qui contribuera également à renforcer la capacité de l'OIT à aider ses Membres.

Il est important que tous les mandants participent à ce processus. Le groupe gouvernemental propose qu'au cours des mois à venir des réunions soient organisées afin que nous puissions faire face aux difficultés qui nous attendent, notamment dans le cadre de groupes de travail ouverts ad hoc qui pourraient être organisés avant la réunion du Conseil d'administration de novembre puis, par la suite, dans le cadre des autres sessions du Conseil d'administration.

Le groupe gouvernemental demande au Bureau de faire le nécessaire pour mettre en œuvre un pro-

gramme de travail susceptible de répondre aux préoccupations des mandants, conformément au paragraphe 2 b) de la résolution.

En vue de ces consultations, le groupe gouvernemental voudrait demander au bureau de préparer la documentation requise afin que nous soyons pleinement en mesure d'assumer la tâche difficile qui nous attend.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Comme il n'y a pas d'autres demandes de parole, je propose que nous passions à l'approbation du rapport de la commission, c'est-à-dire du résumé des discussions qui figure dans les paragraphes 1 à 208 du *Compte rendu provisoire* n° 23. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport?

(Le rapport – paragraphes 1 à 208 – est approuvé.)

CONCLUSIONS SUR LE RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ DE L'OIT

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous passons maintenant à l'adoption des conclusions sur le renforcement de la capacité de l'OIT, paragraphe par paragraphe.

(Les paragraphes 1 à 17 des conclusions sont adoptés successivement.)

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que les conclusions sur le renforcement de la capacité de l'OIT sont adoptées dans leur ensemble?

(Le rapport est approuvé et les conclusions sont approuvées dans leur ensemble.)

RÉSOLUTION CONCERNANT LE RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ DE L'OIT: ADOPTION

Original anglais: Le PRÉSIDENT

La commission soumet à la Conférence pour adoption la résolution sur le renforcement de la capacité de l'OIT, qui propose d'inscrire une question à l'ordre du jour de la 97^e session de la Conférence en 2008 en vue de poursuivre la discussion de cette commission sur le renforcement de la capacité de l'OIT.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la résolution est adoptée?

(La résolution est adoptée.)

Je tiens à remercier sincèrement la commission pour le travail accompli. De grandes organisations comme l'OIT doivent constamment se soumettre à une évaluation. Le monde change rapidement et l'OIT doit accompagner ce changement afin de mieux servir les fins pour lesquelles elle a été mise en place.

La commission a fait un travail important dans cette voie et mérite toutes nos félicitations.

Les membres tripartites ont pu compter sur l'appui efficace du secrétariat, qui mérite aussi nos remerciements et nos félicitations.

(La séance est suspendue à 13 h 55 et reprend à 14 h 10.)

DISCOURS DE CLÔTURE

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous arrivons maintenant à la cérémonie de clôture et je vous invite à écouter les discours de clôture de la 96^e session de la Conférence internationale du Travail.

M. BARDE (*employeur, Suisse, Vice-président employeur de la Conférence*)

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Au terme de la 96^e session de la Conférence internationale du Travail, je tiens tout d'abord à vous remercier et à remercier le groupe employeur de la confiance qui m'a été faite. Cet honneur rejait sur l'Union patronale suisse, dont je suis le délégué au sein de notre Organisation.

Qu'il me soit aussi permis de remercier notre Président, mes collègues Vice-présidents ainsi que le Secrétaire général de la Conférence et toute son équipe.

La session qui s'achève a montré les défis qui nous attendent. En tant que membre du groupe des employeurs, vous me permettrez de souligner certains d'entre eux. C'est tout d'abord la liberté d'association, aussi bien pour les employeurs que pour les travailleurs, un principe fondamental dont cette maison et ceux qui s'y expriment doivent être les garants.

C'est ensuite le respect du tripartisme et du dialogue social dans les faits et non pas seulement dans les paroles. C'est l'écoute des mandants au siège comme dans les régions.

C'est la promotion de l'emploi, ce qui devrait aller de soi dans une organisation dédiée au monde du travail, et des emplois s'inscrivant dans des entreprises durables, c'est-à-dire dont la pérennité doit être confortée dans le contexte de la nécessaire modernisation de la gouvernance du travail.

La sécurité et la prévisibilité, que recherchent aussi bien les employeurs que les travailleurs, passent par le respect de ces principes et par le respect du droit. Il nous faut éviter les tentations de l'opportunisme politique, et plus encore celles des dérives populistes qui pourraient menacer les valeurs de notre Organisation.

Celle-ci, face à la réforme des Nations Unies, doit se profiler dans ce qui fait sa spécificité. L'OIT, c'est la rencontre des gouvernements, des employeurs et des travailleurs. C'est unique dans le système international.

C'est cela qu'il faut faire valoir, et pour le faire valoir il faut nous concentrer sur notre «core business», sur notre marque de fabrique. C'est à ce prix que notre Organisation et son secrétariat, le BIT, maintiendront le niveau d'expertise qui est requis de notre part et qui pourrait se perdre si nous devions par trop diluer nos efforts.

Je ne saurais conclure sans souligner que cette expertise passe aussi par le maintien d'un siège en bon état, tant il est vrai que l'environnement constitue un facteur important pour une réflexion et un travail productifs.

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames, Messieurs, au moment où je m'approche du terme de mon mandat à l'OIT, j'adresse à tous mes vœux de succès et mes remerciements pour la qualité des liens que j'ai pu nouer ici.

(Applaudissements.)

M. BLONDEL (*travailleur, France, Vice-président travailleur de la Conférence*)

Je voudrais avant tout remercier le groupe des travailleurs de la confiance qu'il m'a témoignée en me proposant comme Vice-président de cette 96^e session de la Conférence internationale du Travail.

Je tiens à féliciter le Président de la Conférence, M. Sulka, le Vice-président gouvernemental, M. da Rocha Paranhos, ainsi que M. Barde, Vice-président employeur, pour leur élection et pour notre fructueuse collaboration.

Cette fonction provisoire et ultime n'était pas de mon ambition. Toutefois, j'ai mesuré ainsi l'attachement de mon pays et du mouvement syndical de mon pays pour l'OIT, dans la tradition de Léon Jouhaux, MM. Waline, Ramadier, Parodi, Ventejol, Oechslin, Chotard et récemment Séguin, sans oublier l'ancien Directeur général français, M. Blanchard.

Cette session 2007 de la Conférence s'est tenue dans un contexte international, marqué par la réforme des Nations Unies. Cette dernière offre sans nul doute une opportunité unique à l'OIT de promouvoir l'Agenda du travail décent auprès des autres organisations internationales et de faire du travail décent une réalité sur le terrain. Cependant, elle pose également des défis non négligeables. L'OIT devra, en effet, garantir que sa nature tripartite soit respectée dans son essence et sur le fond. Pour le groupe travailleur, cela implique très concrètement de garantir que les organisations syndicales puissent bénéficier de ressources et de soutien sur le terrain et que l'OIT continue à promouvoir un environnement favorable à la création et au renforcement des syndicats dans le monde. Il ne peut y avoir de tripartisme artificiel. Le droit d'association des travailleurs et des employeurs doit être plus qu'un constat juridique, il doit être vivant. Les violations des droits syndicaux, encore bien trop fréquentes, démontrent l'urgence de la tâche. Les normes internationales du travail, qui furent à la base de la création de l'Organisation en 1919, devront également continuer à représenter la spécificité positive de l'OIT dans la mise en œuvre de ce qui est appelé à présent communément «One ONU» et peut-être, si j'ai bien compris, «Unis dans l'action».

Permettez-moi, à présent, de dire quelques mots du travail accompli pendant ces dernières semaines.

Concernant la Commission de l'application des normes, nous regrettons le refus des employeurs d'inclure la Colombie sur la liste des cas à traiter. Les «signes de progrès», invoqués par les employeurs pour refuser la discussion, sont d'autant plus incompréhensibles qu'ils sont contredits par les faits. En effet, au moins 76 syndicalistes ont été tués en 2006, et 2007 compte déjà 12 syndicalistes assassinés. Le pays fait en outre face au démantèlement continu de la négociation collective et des organisations syndicales qui se voient refuser leur enregistrement. Je dois dire, en vérité, que la Commission de l'application des normes doit être libre de son agenda, et aucun veto ne peut bloquer l'examen des situations. L'impossibilité de discuter du cas de la Colombie a provoqué une énorme frustration au sein du groupe des travailleurs, mais nous restons déterminés à continuer et à revenir sur ce cas aussi longtemps que la situation l'exigera.

Notre groupe déplore également l'attitude du Zimbabwe, qui a refusé de se présenter devant la commission, affirmant ne pas vouloir être, et je cite, «complice» d'une instrumentalisation politique de la commission par des colonialistes – ai-je la tête d'un colonialiste? Le gouvernement a également démontré sa duplicité en plaçant anonymement ses observateurs dans la salle. Cependant, nous nous félicitons que le Zimbabwe ait fait l'objet d'un paragraphe spécial par la commission, preuve de la gravité des violations des droits syndicaux dans ce pays.

La commission a également été saisie du cas bélarussien. Le gouvernement n'a pas réussi à convaincre la commission que les changements de dernière minute introduits dans ses projets de loi constituaient les progrès décisifs exigés par le Conseil d'administration en mars dernier. Ce manque de progrès a également valu au Bélarus un paragraphe spécial.

Notre groupe demeure préoccupé par les violations graves et persistantes des droits des travailleurs aux Philippines, en Turquie et en Egypte.

La situation en République islamique d'Iran, où les syndicalistes indépendants font face à une répression continue, est alarmante. Mahmoud Salehi, qui est emprisonné, s'est vu refuser par les autorités pénitentiaires des soins adaptés à sa grave maladie des reins, ce qui met à présent sa vie en danger. Mansour Osanlo, président du Syndicat des chauffeurs de bus de Téhéran, vient quant à lui de se voir imposer cinq ans de prison. D'autres cas similaires, avec des conditions de santé défaillantes, nous inquiètent, comme celui de Miron Cosma et ses camarades en Roumanie.

Finalement, nous regrettons que Djibrine Assali, président de l'UST, se soit vu interdire de quitter le Tchad pour assister à cette Conférence au motif d'avoir refusé de suspendre une grève générale.

Notre groupe est particulièrement satisfait du travail accompli au sein de la Commission du renforcement de la capacité de l'OIT dans le contexte de la mondialisation. La commission a renouvelé l'engagement des parties constituantes de l'OIT de travailler dans le cadre des objectifs de l'Organisation tels que reflétés dans la Constitution, la Déclaration de Philadelphie, la Déclaration de 1998 sur les principes et droits fondamentaux au travail et l'Agenda du travail décent. La volonté de consolider les procédures existantes, y compris l'élaboration des normes et le mécanisme de supervision, l'importance de promouvoir une approche plus intégrée vis-à-vis des objectifs stratégiques qui définissent par leur interdépendance et complémentarité le travail décent, et la façon dont cet agenda contribue au progrès social, au développement durable et à l'éradication de la pauvreté ont également été affirmées lors de la discussion. Le travail décent a aussi été perçu comme une façon de maintenir l'OIT et sa structure tripartite fermement ancrée dans la réforme des Nations Unies. Pour toutes ces raisons, nous nous réjouissons que la commission ait prié le Conseil d'administration, lors de sa session du mois de novembre, d'inclure dans l'agenda de la Conférence de 2008 un «document faisant autorité», qui devrait réaffirmer de façon solennelle notre objectif commun, alors que nous nous apprêtons à fêter le 90^e anniversaire de la fondation de l'OIT. Je me réjouis donc du résultat obtenu cette année et reste plus que jamais convaincu de la né-

cessité de finaliser la deuxième partie de ce travail l'an prochain.

Le groupe des travailleurs se félicite que la convention concernant le travail dans le secteur de la pêche ait finalement été adoptée. Ce nouvel instrument permettra de fournir un travail décent à des millions de travailleurs au sein d'un secteur réputé pour sa dangerosité.

L'adoption de cette convention démontre la pertinence de la fonction normative de l'OIT et l'efficacité du dialogue social. Notre groupe mesurera le succès de la convention par l'impact qu'elle aura sur le monde du travail. Nous lançons donc un appel à sa ratification et mise en œuvre, et nous regrettons d'ores et déjà que des pays qui ont participé à la rédaction de celle-ci se dégagent sans honte de la ratification. Il me faut rappeler à ce sujet la vocation universelle des normes, quelle que soit leur nature.

La discussion générale au sein de la Commission des entreprises durables a permis de dégager un consensus tripartite sur la nécessité pour les entreprises d'adhérer aux piliers économique, social et environnemental du développement durable. Les conclusions reconnaissent la nécessité d'un cadre législatif et réglementaire qui guide les entreprises vers des activités qui soient socialement responsables et qui respectent l'environnement. A l'avenir, le travail du BIT dans le domaine des entreprises durables sera basé sur l'Agenda du travail décent. Nous nous réjouissons que les normes internationales du travail, les politiques macroéconomiques promouvant l'emploi, la mise en œuvre de la législation du travail, la sécurité sociale, le dialogue social et la négociation collective aient été reconnus parmi les éléments nécessaires à la promotion des entreprises durables.

Cette Conférence a également eu à connaître du budget de l'Organisation. Chacun sait que pour les travailleurs il est nécessaire de financer régulièrement et de manière constante le monde du travail. Cela est d'autant plus nécessaire avec les effets de la mondialisation et ses conséquences sur le travail, l'emploi et le salariat en général. En un mot, il vaut mieux financer le travail que la guerre. Le Directeur a présenté, après de longues discussions, un budget à croissance nominale zéro, mis à l'abri de l'érosion, de l'inflation et des risques liés au change de la monnaie. Il avait le soutien du groupe des travailleurs. Une large majorité de pays nous ont suivi. Je m'en félicite et je remercie tous les pays qui règlent en temps et en heure leurs contributions. Permettez-moi toutefois de noter que, pour des raisons d'économies, nous sommes parfois forcés de déroger aux obligations du Règlement et de la Constitution. Ce fut encore le cas cette année pour la traduction dans les trois langues, anglais, français et espagnol. Permettez-moi enfin de vous sensibiliser au besoin d'investissements en matière de restauration du siège de l'Organisation. Certes, le rôle du BIT ne se cantonne pas à payer des fonctionnaires et sa structure physique, sa gestion administrative en quelque sorte. Mais justement pour que ce ne soit pas le cas il nous faudra, lors des prochains budgets, organiser le financement de nos travaux, ce qui ne peut s'accommoder d'une croissance zéro.

La discussion du rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux

principes et droits fondamentaux au travail a montré que la discrimination est aujourd'hui encore un phénomène répandu qui prend différentes formes. La difficulté de concilier travail et responsabilités familiales en raison de politiques inadéquates en la matière affecte tout particulièrement les femmes qui se retrouvent dans des emplois précaires, souvent non couverts par la législation du travail. L'écart salarial entre hommes et femmes pour un travail de même valeur continue à se creuser. La discrimination raciale continue d'être un problème majeur ainsi que les graves abus dont souffrent les migrants. Nous réitérons ici la volonté de notre groupe de voir refléter dans le prochain rapport les violations liées à la discrimination antisyndicale. Nous invitons également les Etats et les donateurs à fournir suffisamment de ressources au Bureau afin qu'il puisse mettre en œuvre, dans les prochaines années, un plan d'action contre la discrimination qui soit à la hauteur des problèmes à résoudre. Il s'agit d'un engagement de longue haleine, car en la matière nous nous heurtons aux pratiques culturelles et de société. Qu'il me soit permis d'espérer qu'un jour tous les hommes et les femmes seront égaux dans la liberté.

En conclusion, je voudrais encore une fois vous remercier de votre confiance et adresser à l'ensemble du personnel d'interprétation, de traduction, de tirage, de gestion de cette Conférence, qu'il soit visible ou plus discret, ou même parfois invisible parce que travaillant la nuit, tous mes remerciements pour leur disponibilité et leur compétence; ils ont largement participé à la réussite de cette 96^e session. Et puisque nous sommes à la fin de nos travaux: Vive la 97^e session de la Conférence internationale du Travail!

*Original anglais: M. da ROCHA PARANHOS
(gouvernement, Israël, Vice-président gouvernemental
de la Conférence)*

J'aimerais commencer par vous dire que je suis tout à fait honoré, personnellement, d'avoir été nommé Vice-président de la 96^e Conférence internationale du Travail.

Cet honneur est d'autant plus grand qu'en tant que représentant du Brésil, ici, auprès de l'OIT, je vois là non pas une reconnaissance de ma personne, mais plutôt la reconnaissance du fait que le Brésil est un pays qui vit dans un climat de paix sociale et de dialogue social.

Nul besoin de rappeler ici que le président Lula a été un important dirigeant du mouvement des travailleurs au Brésil et qu'il a choisi précisément l'OIT pour faire l'une de ses toutes premières visites à une organisation internationale, juste après son élection en tant que Président du Brésil.

En tant que représentant du gouvernement brésilien, je souhaiterais rappeler certains accomplissements de cette importante session de la Conférence, à savoir l'adoption d'une convention et d'une recommandation dans le secteur de la pêche, qui montre comment le processus tripartite a permis d'aboutir au succès dans ce domaine. Il a fallu quelque temps mais ceci prouve que le tripartisme fonctionne réellement.

J'aimerais également évoquer le travail de la Commission du renforcement de la capacité de l'OIT et de la résolution concernant le renforcement de la capacité de l'OIT qui devra poursuivre son travail en novembre et adopter une résolution

grâce à laquelle, en 2008, lors de la 97^e session de la Conférence, cette question sera inscrite à l'ordre du jour afin de produire un document faisant autorité dans ce domaine et cristallisant le noble objectif de notre Organisation.

J'aimerais également dire notre satisfaction concernant le travail important qui a été réalisé par les commissions de la Conférence, à savoir la Commission de l'application des normes, la Commission des entreprises durables, la Commission du renforcement de la capacité de l'OIT et aussi, comme mes collègues du Bureau l'ont déjà dit, l'adoption du programme et budget pour 2008-09, qui permettra à l'Organisation de fonctionner de façon viable et de développer son action en faveur du travail décent.

Pour moi, ceci a été une expérience personnelle de la plus haute importance et je prends note du nouveau format de fonctionnement des commissions et de la plénière, qui est le biais politique de la Conférence, et j'espère que nous examinerons cette expérience lors de la réunion du Conseil d'administration au mois de novembre.

Enfin, j'aimerais en venir à la partie concernant les mots de remerciements de ma déclaration. J'aimerais remercier l'OIT d'avoir créé un climat propice à la coopération au cours de cette session, remercier mon bon ami, le Directeur général, M. Juan Somavia, et toute son équipe.

J'aimerais également, avant tout, remercier tous les délégués, les fonctionnaires du Bureau, M. Barde, Vice-président employeur, M. Blondel, Vice-président travailleur, et tout particulièrement le Président, M. Sulka, qui a conduit de façon si patiente nos travaux pendant des séances qui ont souvent été très longues.

Je voudrais aussi remercier, comme l'a fait M. Blondel, les interprètes et tout le personnel d'appui des bons résultats obtenus au cours de cette Conférence utile et productive.

Original espagnol: Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de la CONFÉRENCE

Je pense que nous avons connu ici une atmosphère qui s'est dégagée des nombreux entretiens que j'ai eus avec nombre d'entre vous et qui ont révélé qu'il s'est passé des choses importantes à cette Conférence. Il y a eu une nouvelle forme d'organisation, de sorte que nous avons pu nous concentrer sur les travaux des commissions pendant la première semaine et nous consacrer à des questions politiques à la fin. D'une façon générale, j'ai perçu un sentiment de satisfaction générale avec cette nouvelle organisation des travaux.

Une nouvelle convention a été négociée, de telle sorte que le nombre important de voix énorme qu'elle a obtenues crée des possibilités réelles de ratification. Cela fait ressortir, à mon sens, un élément important: nous avons voté une convention sur les travailleurs de la pêche qui n'a pas abouti, mais cela ne voulait pas dire que le système tripartite n'était pas en mesure de revenir par la suite sur la question et de se mettre d'accord sur une convention qui bénéficie aujourd'hui d'un soutien majoritaire.

En ce qui concerne la question des entreprises durables: qui, mieux que l'organisation tripartite de l'OIT, peut définir ce qu'est une entreprise durable. L'appui à l'entreprise privée constitue l'un des aspects clés de l'organisation actuelle de l'économie. Mais nous pouvons apporter une précieuse contribu-

tion en nous mettant d'accord sur la question de savoir qui sont les véritables acteurs de l'économie et ce qu'il convient d'entendre par entreprise durable. Les conclusions sont excellentes et extrêmement utiles pour l'avenir.

En ce qui concerne le renforcement des capacités de l'OIT, je dois vous dire que cette question vient de vous. Lorsque vous avez eu une discussion sur le rôle de l'OIT et la dimension sociale de la mondialisation, lorsque vous vous êtes penchés sur l'Agenda du travail décent et sur le soutien que nous commençons à recevoir sur le plan international, j'en ai conclu que, sans aucun doute, cela entraînerait une augmentation des demandes adressées à l'OIT et, partant, la nécessité de renforcer nos capacités.

Un certain temps après la discussion qui a eu lieu ici sur la façon de relever les défis posés par la mondialisation, j'ai commencé, à l'interne, à travailler sur cette question et nous avons procédé à des consultations, mais en fin de compte, nous renforçons les capacités de l'OIT sur la base des orientations que vous nous avez données et qui ont donné de bons résultats, l'action de l'OIT ayant été reconstruite au plan international. Nous avons aussi réfléchi aux implications d'une plus forte demande adressée à l'OIT et à la nécessité de renforcer nos capacités.

Nous allons procéder aux consultations nécessaires pour que tout aille bien à la prochaine Conférence.

Le budget a été adopté avec une large majorité. Je vous en remercie tous. Il s'agit là de questions complexes à résoudre. Personne n'a à sa disposition suffisamment de ressources pour pouvoir les gaspiller sans faire preuve, disons, de responsabilité.

Je saisis cette occasion pour vous dire que nous avons déjà été informés par certains gouvernements qu'ils seraient disposés à contribuer aux fonds supplémentaires au budget ordinaire ou, tout du moins, qu'ils y pensent. Il semblerait, ainsi, que cette innovation que nous avons apportée au budget sera soutenue.

La Commission de l'application des normes fait son travail et continuera à le faire. Dans le cadre des tensions qui surgissent naturellement dans les débats, il y a un thème particulièrement polémique, comme on a pu l'observer ici même, en plénière. M. Mandela a toutefois, il me semble, présenté les choses de façon à la fois très simple et très approfondie. Il nous a remerciés en disant «merci d'avoir refusé de nous oublier».

Il y a là une dimension reprise par la Commission de l'application des normes sur laquelle je ne vais pas m'étendre. Mais il y a des questions essentielles, comme le fait de «refuser d'oublier». Nous devons poursuivre ce travail de notre mieux et nous avons entendu ici des suggestions à la Conférence sur la meilleure façon d'aborder les problèmes. Toutes ces remarques sont opportunes, mais l'OIT a une tâche essentielle qui découle de sa Constitution et il y a des cas que nous ne pouvons pas oublier.

Je tiens à vous remercier tous de l'appui considérable que vous avez donné au rapport que je vous ai soumis. Ce rapport consolidé regroupe les idées que nous avons approfondies et met, entre autres, l'accent sur l'importance de l'Agenda du travail décent pour sortir de la pauvreté, et de la question de la dimension sociale de la mondialisation. Ces questions sont toutes couvertes par notre action, laquelle a l'appui de tous.

Quelles questions devons-nous examiner à l'avenir? La question du développement durable est, bien sûr, très importante. Comme l'a dit M. Barde, il relève de notre mandat et de l'Agenda du travail décent de tenir compte de la vie économique réelle. Nous devons voir quelles sont les conclusions à tirer. Par ailleurs, le Sommet du G8, quelques jours avant la session de la Conférence, a appuyé fermement notre action. Cela a aussi été le cas de l'Union interparlementaire qui nous a appuyés comme à l'habitude. Enfin, un nombre croissant de responsables politiques de premier plan sont présents à la Conférence, ce qui montre leur intérêt grandissant à l'égard de notre action.

Ainsi, je voudrais conclure en vous remerciant car tout cela est le fruit du travail commun que vous effectuez depuis des années, et qui a donné à l'OIT la visibilité politique qu'elle n'avait pas auparavant, et nous la rend plus attrayante.

Ce tripartisme que j'ai vu vivre, au cours de cette Conférence, m'amène à une dernière réflexion: lorsque le tripartisme de l'OIT vise le dénominateur commun le plus élevé possible, lorsqu'il est ambitieux, sûr de lui, qu'il croit avoir un rôle à jouer non seulement ici mais aussi aux niveaux national et international, il est influent. Cette influence est due au soutien dont nous bénéficions par le travail décent, pour la notion de dimension sociale de la mondialisation. De plus, on soutient notre conviction que, sans création d'emplois, sans création d'entreprises, les objectifs du Millénaire pour le développement concernant l'élimination de la pauvreté n'aboutiront pas.

Si nous recherchons le dénominateur commun le plus petit possible, nous n'arriverions à aucun résultat. Voilà la réflexion politique à laquelle je me livre: c'est parce que nous avons réalisé ce dénominateur commun très élevé que, par exemple, nous sommes parvenus à un accord sur la question des entreprises durables. Dans le monde entier, on dit qu'il faut promouvoir l'entreprise. Mais c'est le tripartisme qui permet le mieux d'y parvenir.

Grâce au tripartisme, nous pourrions mieux nous acquitter de notre tâche, de façon responsable, et mieux examiner les processus d'investissement et de production, ainsi que les mutations technologiques qui sont le moteur de l'activité économique et influent sur l'environnement. Nous ne devons pas avoir une attitude attentiste mais réfléchir à ces questions maintenant ainsi qu'à la façon d'influer sur le monde du travail. Nous devons là encore utiliser un dénominateur commun élevé pour traiter de ces questions qui sont au cœur du débat mondial. Ainsi, aurons-nous une influence aussi grande que celle que nous avons eue pour d'autres questions.

Je voudrais vous dire que vous avez vous devant vous un Directeur général très stimulé par les travaux de la présente session de la Conférence. Des accords ont été conclus, des orientations ont été données, des convictions ont été exprimées à propos du rôle que l'OIT doit jouer. Nous sommes dans une situation tout à fait appropriée pour répondre aux demandes importantes qui ont été formulées.

Merci à tous pour cette excellente session de la Conférence, qui a donné lieu à des consultations, au dialogue avec les mandants que le Bureau va poursuivre. C'est la clé du succès de nos activités. Car, en fin de compte c'est vous qui avez pris des décisions de cette Conférence et qui faites que l'Organisation continue à avoir la pertinence qu'elle a à ce jour.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Je suis ravi de pouvoir sacrifier à une ancienne coutume de la Conférence internationale du Travail qui veut que je parle en dernier. Mais je n'ai pas l'intention d'abuser de ce privilège.

Nous avons travaillé dur, mais nous avons obtenu de brillants résultats, l'adoption de nouvelles normes internationales du travail ou d'un programme et budget pour les deux prochaines années.

Je suis sûr que, pour la plupart d'entre vous, l'essentiel maintenant est de rentrer sains et saufs chez vous.

Cela dit, avant que tout le monde ne parte, j'aimerais dire ceci. Cette Conférence est le fruit du travail collectif des délégués, des membres du bureau de la Conférence ainsi que du personnel du BIT.

Je suis reconnaissant aux délégations, aux délégués, aux conseillers et aux observateurs qui ont travaillé dans un esprit de camaraderie, de respect et de tolérance.

Nos éminents invités nous ont rappelé que nous faisons face à des défis communs et que nous devons assumer de lourdes responsabilités vis-à-vis de nos peuples.

L'OIT nous fournit un cadre institutionnel de grande valeur, et c'est pourquoi je suis heureux que cette assemblée que j'ai eu l'honneur de présider ait montré avec autant de clarté que les nations du monde sont déterminées à utiliser ce cadre pour rendre leur avenir meilleur.

Je suis reconnaissant aux membres du bureau, M. da Rocha Paranhos, M. Barde et M. Blondel, d'avoir partagé les responsabilités de la présidence et de m'avoir soutenu. Ils se sont montrés très coopératifs, ils ont fait preuve d'impartialité, et nous avons travaillé en toute harmonie.

Je tiens également à remercier très chaleureusement les membres des bureaux des commissions qui ont, certainement sous l'inspiration du capitaine Campbell, président de la Commission du secteur de la pêche, entraîné le navire dans de nouvelles eaux. C'est particulièrement vrai pour la Commission du renforcement de la capacité de l'OIT, qui a dû naviguer dans les eaux incertaines de la mondialisation en essayant de concilier les caractéristiques et les traditions de l'OIT et les nombreux défis qu'elle devra relever.

M. Somavia, j'aimerais adresser quelques mots de reconnaissance au personnel de votre Bureau. Tout d'abord, le directeur des Services de conférence, M. Marshall, à qui nous souhaitons bonne chance puisqu'il sera bientôt le chargé de liaison au Myanmar. Merci aussi à M. Hernandez Pulido, chef du Service des relations officielles et de la documentation. Ils nous ont beaucoup aidés.

Mon travail fut également facilité par le Greffier de la Conférence, M. Newton, qui a fait preuve d'une bonne dose d'humour tout britannique et qui nous a permis de nous sortir de situations parfois délicates. Son adjoint, M. Higgins, qui malheureusement n'a fait que de rares apparitions à la tribune, a également été une personne clé dans mon équipe. Il a fait preuve d'un talent remarquable pour tout ce qui est rédaction et savait manier au mieux la langue anglaise, presque comme Shakespeare.

Je suis reconnaissant au bureau de m'avoir aussi mis à disposition M. Ludec Rychly qui m'a guidé dans le labyrinthe de cette Organisation et m'a conseillé à plusieurs reprises. Merci aussi à

M^{me} Clare Schenker grâce à qui je n'ai jamais été submergé par les nombreuses obligations qui sont souvent attachées à cette fonction de Président d'une aussi auguste assemblée.

Bien évidemment, la Conférence ne pourrait pas fonctionner sans les efforts consentis chaque jour et souvent tard le soir par de nombreux travailleurs qui restent invisibles ou presque. Mes remerciements vont donc aux traducteurs, aux rédacteurs, à ceux qui font du traitement de texte, aux secrétaires, au personnel technique, au service de la reprographie, au service de la distribution, aux chauffeurs, aux équipes de nettoyage et à toutes les équipes de jeunes personnes qui nous ont accueillis avec le sourire alors que nous entrons dans les salles de réunions.

Bien sûr, je pense à ceux qui sont tout en haut dans la salle des assemblées: je remercie tout particulièrement les interprètes. Applaudissons tous ces travailleurs car ils ont énormément travaillé pour nous.

Présider cette Conférence fut un grand honneur pour mon petit pays et ce fut une expérience très enrichissante pour moi-même.

Je vous remercie encore une fois de m'avoir donné cette occasion inoubliable de participer à un événement dont je me souviendrai toujours et qui restera pour moi la célébration de l'amitié et de la coopération entre les nations.

Si vous le permettez, je vais vous souhaiter un bon retour chez vous et beaucoup de succès dans vos travaux, quels qu'ils soient.

Les travaux de la 96^e session de la Conférence internationale du Travail sont maintenant terminés.

Original anglais: Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
de la CONFÉRENCE

Monsieur le Président, juste avant de terminer, je dois vous remettre le marteau portant votre nom; il est le symbole de la présidence que vous venez d'exercer durant cette 96^e session de la Conférence internationale du Travail.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Les travaux de la 96^e session de la Conférence internationale du Travail sont maintenant terminés.

(La séance est levée et la session close à 15 heures.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Vingtième séance

Enregistrement de la ratification de conventions internationales du travail par la République du Monténégro	1
Rapport de la Commission de l'application des normes: présentation et discussion du rapport dont la Conférence prend acte	2
<i>Orateurs:</i> M. Nkhambule (<i>rapporteur</i>), M. Potter, M. Cortebeeck, M. Paixão Pardo, M. Saha, M. Shepard, M. Palacio Betancourt, M. Carvalho, M. Chipaziwa, M ^{me} Engelen-Kefer, M. Funes de Rioja, M. Alviz Fernández, M. Toengaho Lokundo, M. Sithole, M. Echevarría Saldirriaga	
Rapport de la Commission du renforcement de la capacité de l'OIT: présentation, discussion et approbation	14
<i>Orateurs:</i> M. Kaasjager, M. Tabani, M. Trotman, M. Elmiger, M. Patel, M. Maldaoun, M. de Preter	
Conclusions sur le renforcement de la capacité de l'OIT.....	19
Résolution concernant le renforcement de la capacité de l'OIT: adoption	19
Discours de clôture.....	19
<i>Orateurs:</i> M. Barde, M. Blondel, M. da Rocha Paranhos, le Secrétaire général de la Conférence, le Président	